Nature et Faune

REVUE INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE EN AFRIQUE
Gestion de la Faune. Aménagement d'aires protégées. Conservation des ressources naturelles

Volume 3, n° 4, octobre-décembre 1987

Gestion de la Faune en Afrique sub-saharienne

Perspectives économiques et contribution au développement rural

HARARE
6 - 12 octobre 1987

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Bureau Régional de la F.A.O. pour l'Afrique - Accra (Ghana).

Nature et Faune

octobre - décembre 1987

La revue Nature et Faune est une publication internationale trimestrielle destinée à permettre un échange d'informations et de connaissances scientifiques concernant la gestion de la faune, l'aménagement des aires protégées et la conservation des ressources naturelles sur le continent africain.

Editeur : A. Iokem
Ass. Editeur : P. Happée
Conseillers : J. D. Keita et G. S. Child

Pour la publication d'articles ou tout renseignement complémentaire, écrire à l'une des adresses suivantes :

REVUE NATURE ET FAUNE

F.A.O. Regional Office
for Africa
P.O. Box 1628
Accra. (Ghana).

c/o G.S. Child
div. FORW
F.A.O./U.N
via delle terme di Caracalla
I-00100 Rome (Italie).

Le contenu des articles de cette revue exprime les opinions de leurs auteurs et ne reflète pas nécessairement celles de la FAO, du PNUE ou de la rédaction. Il n'exprime donc pas une prise de position officielle, ni de l'Organisation des Nations Unies pour l'Amimentation et l'Agriculture, ni du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. En particulier les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de ces organisations aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant aux tracés de leurs frontières ou limites.

Sommaire

Editorial 3

HARARE : Gestion de la faune en Afrique sub-saharienne :
perspectives économiques etcontribution au développement rural 4

Utilisation de la faune sauvage en milieu rural au Nigéria 15

Exploitation du petit et moyen gibier des forêts ombrophiles du Zaïre
1. Consommation qualitative dans le milieu rural
2. Analyse de la commercialisation du gibier à Kisangani (Haut-Zaïre) 22

CITES : Conférence des Parties (OTTAWA - 6 au 12 juillet 1987) 40

Conservation 46

PRINTED IN GHANA BY WELMAX GRAPHIC ARTS LIMITED

Editorial

Le principal problème auquel sont confrontés la plupart des Etats africains est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire; ceci est bien connu pour les pays du Sahel, victimes de la sécheresse, mais en fait un déficit alimentaire existe et s'aggrave dans la plupart des pays. Ce déficit pousse à la mise en culture de terres marginales, à l'écourtement des jachères, à la surcharge des pâturages. Tous ces facteurs mènent à la désertification.

Or, pendant que l'Afrique pleure pour plus de protéines animales et continue à dépenser des millions de dollars pour promouvoir la production de bétail ou de volaille, la faune sauvage disparaît à un rythme effréné.

L'importance nutritionnelle des animaux - et des plantes - sauvages pour de grands nombres de personnes est invariablement sous-estimée - et souvent ignorée.

La conservation de la faune sauvage est considérée par les pauvres villageois vivant en bordure des aires protégées comme un luxe inutile de citadins, parce que les herbivores des parcs avoisinants envahissent leurs terres et les prédateurs emportent leur bétail.

Pourtant, si la conservation de la faune sauvage est gérée dans l'intérêt des populations locales, les aires protégées peuvent se montrer d'une valeur économique considérable.

Pour les pays du Tiers-Monde, où les besoins humains sont plus pressants, une vision romantique de la faune sauvage et des Parcs, zones interdites et improductives, est impensable. L'homme est ainsi fait qu'il ne conserve que ce qui a de la valeur pour lui. Pour espérer la conserver à long terme, il faut donc que la gestion de cette faune sauvage nécessaire à sa conservation contribue au développement économique national. Le profit de cette ressource doit être optimisé en tenant compte des autres formes d'utilisation de la terre.

En d'autres termes, la faune sauvage ne sera pas préservée à moins d'être rentable.

HARARE.

Gestion de la faune en Afrique sub-saharienne :

perspectives économiques et contribution au développement rural.

Un Symposium international et une conférence de haut-niveau s'est tenue à Harare (Zimbabwe) du 6 au 12 octobre 1987 sur la gestion de la faune en Afrique sub-saharienne en tant que facteur de développement rural et source de bénéfices économiques soutenus pour les populations locales.

A l'initiative de la Commission du Gibier Tropical du Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC), cette réunion était organisée conjointement par : le Gouvernement du Zimbabwe, la Fondation Internationale pour la Sauvegarde du Gibier (IGF), le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier, en coopération avec la FAO et avec la participation et le patronage de l'UNESCO et du Groupe de Spécialistes en Ethnozoologie de la Commission de Sauvegarde des Espèces (ETZ/SSC) de l'UICN.

Quelque 170 personnes - originaires de 24 pays africains et 14 autres pays - ont participé au symposium. 9 organisations internationales ou inter-gouvernementales et six ONG internationales étaient également représentées.

Les contributions techniques, suivies de débats, ont abordé différents thèmes tels que l'élevage du gibier (ranchs et fermes), le marketing des produits et services de la faune sauvage, la conservation de la faune sauvage en-dehors des zones protégées, le partage des bénéfices financiers tirés d'une utilisation non-consommatrice de la faune sauvage, l'optimisation de l'utilisation de la faune sauvage et la répartition des bénéfices.

Discussion.

Principalement pour des raisons historiques, les valeurs socio-économiques, traditionnelles, actuelles ou potentielles de la faune sauvage ne sont pour ainsi dire pas prises en compte dans les économies africaines.

De récentes études ont cependant démontré que la faune sauvage, sous le seul aspect nutritionnel, contribue de façon très importante à l'économie des pays africains même de faible superficie (plus de 100 millions de dollars US par an pour la Côte d'Ivoire, en 1985, plus de 50 millions de dollars US pour la République Centrafricaine (Lemieux, 1983) et le Burkina Faso (Bousquet, 1982).

Le fait que la contribution de la faune aux économies nationales ne soit pas comptabilisée (notamment l'apport de protéines qu'elle constitue pour les communautés tant rurales qu'urbaines) est particulièrement alarmante pour l'avenir à terme de cette ressource :

- les habitats de la faune sont transformés en pâturages, en terres agricoles ou en monocultures forestières;

- la faune sauvage est exploitée sans contrôle et souvent en quantités excessives.

De plus, les modes d'utilisation actuels ne fournissent pas toujours les meilleurs rendements si l'on considère :

- la perte d'une importante part de la ressource (telle que peaux, trophées, etc...);

- le perte de revenus potentiels (y compris en devises) dû au manque de savoir-faire dans la transformation des produits en articles de haut de gamme (viande séchée, peaux tannées, ivoire sculpté, trophées ...).

En définitive, aucune mise en valeur de la ressource ne peut aboutir sans les investissements nécessaires.

De l'absence actuelle de statistiques gouvernementales permettant d'évaluer les valeurs réelles de la faune, résulte l'absence d'intérêt des planificateurs gouvernementaux: en conséquence, cette ressource naturelle n'est pas considérée, les institutions nécessaires à sa gestion font défaut et les investissements nécessaires n'ont pas été réalisés.

L'utilisation et la gestion de la faune, la transformation des produits, l'optimisation de leur valeur, les termes de l'échange, la technologie, le cadre institutionnel, fiscal, légal et réglementaire, varient d'un pays africain à l'autre au point que les bénéfices socio-économiques dérivés de la faune varient parfois par un facteur de un à dix.

Il est donc évident qu'un échange d'expérience entre les pays africains serait profitable sur des sujets aussi fondamentaux que :

- le coût international de l'ivoire brut et autres termes de l'échange,
- les techniques de terrain pour la conservation des peaux, de la viande, etc...
- la transformation des produits de la faune sauvage.

De plus, une estimation même approximative des valeurs actuelles de la faune à travers le continent africain, une fois porté à l'attention des décideurs et des planificateurs africains, aura un impact sur les politiques futures d'utilisation des sols, contribuant ainsi à l'amélioration de l'auto-suffisance alimentaire et du niveau de vie des populations africaines.

Enfin, les possibilités d'exportation des produits de la faune et des industries basées sur la transformation de ces produits pourront conduire à privilégier l'utilisation de la faune sauvage par rapport à d'autres choix agricoles, pastoraux ou forestiers qui comportent souvent à long terme des risques de dégradation des sols et des écosystèmes fragiles de l'Afrique.

Une ferme volonté de mieux utiliser la faune sauvage comme facteur de développement s'est exprimée, cependant qu'il était admis que de gros problèmes - juridiques et techniques par exemple, tant au niveau national qu'international - subsistaient pour une telle utilisation rationnelle au bénéfice des populations locales. Le retour aux populations locales des bénéfices issus de la faune sauvage a notamment été largement commenté et les participants ont particulièrement apprécié les exposés et les discussions concernant ce sujet. A ce propos, certaines expériences menées au Zimbabwe ont suscité le plus vif intérêt. De même pour les aspects techniques pour lesquels ce pays peut se targuer d'être une référence.

Recommandations.

Toutes ces discussions ont fait apparaître combien la valeur de la faune sauvage sous tous ses aspects était peu connue et peu considérée dans les milieux politiques chargés des planifications nationales du développement rural, ceci principalement dû au fait d'un man-

L'Eland du Cap est couramment élevé en ranch au Zimbabwe.

que flagrant de données et d'études d'évaluation du potentiel réel de cette ressource.

En vue d'améliorer cet état de choses dans le futur, treize recommandations (voir ci-après) ont été rédigées, discutées et adoptées par l'assemblée. Par la suite, ces recommandations ont été examinées par une conférence de haut-niveau qui suivait le symposium technique. La Conférence estima que les recommandations étaient d'une telle importance qu'elles devraient être considérées au niveau des Conseils Nationaux des Ministres et être mises en oeuvre au niveau national. La réunion d'un conseil ministériel au niveau régional fut également considérée afin de promouvoir la coopération dans ce domaine. Le Gouvernement du Zimbabwe accepta de coordonner la préparation et la réalisation de cette réunion dans les plus brefs délais.

(Un rapport complet des contributions et recommandations devrait être prochainement publié par les organisateurs. Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter la Fondation Internationale pour la Sauvegarde du Gibier, 15 rue de Téhéran, F-75008 Paris (France)).

Recommandations

Recommandation 1

FORMATION EN MATIERE DE VULGARISATION DES RESSOURCES EN FAUNE

RECONNAISSANT 1. que l'utilisation, la conservation et le développement soutenu de la faune requièrent des compétences de base en matière de gestion
2. que, pour encourager une utilisation rationnelle et soutenue de la faune sauvage, il faut communiquer de manière efficace avec les communautés locales qui vivent dans les zones ou l'on trouve ces animaux, si l'on entend assurer leur survie à long terme
3. que l'utilisation et la gestion des ressources en faune au profit des communautés ne peut être réalisée sans personnel de vulgarisation formé en conséquence,

RAPPELANT l'existence d'institutions nationales et régionales créées pour former des cadres, du personnel technique et des formateurs spécialisés en matière de gestion de la faune et des zones protegees d'Afrique subsaharienne,

le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

RECOMMANDE 1. que tous les organismes s'occupant de faune sauvage prennent les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les programmes appropriés de vulgarisation et, à cette fin, fournissent des services de formation en cours d'emploi
2. que les autorités chargees de la formation et des établissements de formation examinent de pres leurs programmes et leurs plans d'études en tenant compte des besoins susmentionnés.
3. que des programmes appropriés de formation du personnel de vulgarisation couvrant les divers aspects de l'exploitation de la faune sauvage soient mis en place par les pays d'Afrique subsaharienne; en particulier, ces programmes devraient couvrir tant la formation des spécialistes de vulgarisation que celle des agents de vulgarisation dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts pour qu'ils apprennent à gérer de manière soutenue les ressources de la faune

SUGGERE que les pays utilisent, là où il y en a, les sites du Patrimoine naturel mondial dans leurs programmes de vulgarisation et de formation,

INVITE l'UNESCO à développer les techniques et le matériel nécessaires notamment pour faciliter la communication au niveau de la base,

INVITE tous les gouvernements, les organismes bailleurs de fonds et les ONG à allouer des fonds à cette question prioritaire.

Recommandation 2

INSTITUTIONS POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES EN FAUNE

RAPPELANT 1. - les recommandations contenues dans le rapport "Notre Avenir Commun" de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement qui, inter alia, met en évidence les lacunes apparentes de nombreuses institutions nationales qu'il faut combler si l'on espère atteindre un développement durable, et

- que ceci a fait ressortir le besoin de s'assurer que les décisions affectant la conservation de l'environnement à long terme, reçoivent la plus grande attention au plus haut niveau gouvernemental,

2. les objectifs de la Stratégie Mondiale de la Conservation,

RECONNAISSANT 1. que les institutions s'occupant actuellement de la protection, de la gestion et de l'utilisation des ressources en faune de l'Afrique subsaharienne ne parviennent souvent pas à atteindre les objectifs qu'elles souhaiteraient,

2. que les objectifs passés ne sont peut-être plus adaptés aux conditions socio-économiques changeantes de l'Afrique,

3. que l'utilisation convenable de la faune offre une des rares possibilités d'augmentation de la production rurale de façon durable dans de nombreuses régions sous-privilégiées du continent.

4. que ceci nécessite des institutions appropriées, si l'on veut que le rendement de ces ressources procure des bénéfices optimaux aux populations locales sur les terres desquelles se trouve cette faune,

5. que des instruments statutaires exigeant que la faune soit protégée par des personnes sur leurs terres en-dehors des aires protégées sans qu'elles en tirent aucun profit, sont injustes, mal fondés et nuisibles à la ressource; ce qui confirmerait le besoin de modifier en ce sens les institutions actuelles.

le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

RECOMMANDE 1. que tous les gouvernements d'Afrique examinent leurs institutions chargées de promouvoir et de réglementer la conservation et l'utilisation de la faune sauvage en vue de :

- fournir les mécanismes juridiques qui permettront aux populations ayant des animaux sauvages sur leurs terres, d'en tirer des bénéfices directs durables,
- d'encourager ces populations à investir dans la gestion de leurs ressources.

RECOMMANDE de plus 2. que les gouvernements augmentent le nombre et les qualifications du personnel des services responsables de la conservation et de l'utilisation de la faune en rapport avec sa valeur pour le bien-être humain auquel peut contribuer la conservation et l'utilisation appropriée de cette ressource, en appliquant notamment les mesures suivantes :

- de meilleures mesures d'incitation financières et fiscales,
- de meilleures allocations budgétaires,
- amélioration des recherches et du développement,
- amélioration des services de vulgarisation,
- amélioration des circuits de distribution et de commercialisation,
- amélioration des mécanismes visant à protéger et à encourager les activités des utilisateurs légaux de cette ressource et,
- s'assurer qu'une part suffisante des bénéfices dérivés de l'utilisation de la faune revienne directement aux populations locales, sur les terres desquelles elle se trouve et que ces populations puissent prendre véritablement part aux décisions sur la manière dont cette ressource est utilisée et dont ses bénéfices en sont repartis.

3. que les gouvernements soient encouragés à tenir pleinement compte de la contribution actuelle et potentielle de la conservation, de la gestion et de l'utilisation de la faune dans tout développement rural et à s'assurer que ces contributions soient prises en compte a tous les stades de la planification de l'utilisation des terres.

4. que les gouvernements, les agences d'aide au développement et les ONG soient encouragées à admettre que la conservation et l'utilisation durable de la faune sont dans le meilleur intérêt des ressources et constituent une forme légitime d'utilisation des sols qui contribue au bien-être de l'humanité et à la protection de l'environnement.

Recommandation 3

INDUSTRIES DE LA FAUNE

RAPPELANT l'importance économique actuelle et potentielle que revêt la production et la commercialisation des biens et services liés à la faune pour les économies locales et nationales.

RECONNAISSANT la nécessité urgente de mieux organiser et réglementer les industries liées à la faune afin de s'assurer qu'une part adéquate des profits revienne aux populations locales dont les terres constituent l'habitat naturel de la faune sauvage.

le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

RECOMMANDE à chaque pays concerné :
1. d'encourager et de réglementer l'industrie de la faune et de réaliser des études de marché et des cours de formation en matière de marketing,
2. de regrouper toutes les parties intéressées, tant du secteur privé que public, en les dotant de l'autorité nécessaire pour recueillir des fonds et réglementer l'industrie.

Recommandation 4

LA VALEUR DE LA FAUNE SAUVAGE

RECONNAISSANT que les ressources naturelles renouvelables d'Afrique subsaharienne s'épuisent de plus en plus du fait de la surexploitation, du surpâturage, de la déforestation et d'une gestion hydraulique inadéquate, ce qui met en péril des sources essentielles d'alimentation et de matières premières ainsi que la survie même des communautés rurales et des nations.

RECONNAISSANT de plus
1. que les gouvernements des pays d'Afrique subsaharienne ont mis de côté plus de 130 millions d'hectares pour la conservation et la gestion de la faune sauvage,
2. que les zones bien plus vastes encore de terres dotées de ressources en faune devraient également être utilisées pour favoriser le bien-être des populations humaines s'étendent en-dehors des zones protégées.
3. que la faune sauvage africaine présente, comparativement, des avantages économiques aux niveaux national et international par rapport à de nombreux autres produits agricoles courants pour lesquels les termes de l'échange se dégradent,
4. que la flore et la faune sauvages contribuent de façon importante à l'autosuffisance alimentaire et au bien-être de l'homme et que, par une gestion convenable, cette contribution pourrait être considérablement accrue.

le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

RECOMMANDE 1. que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ainsi que d autres organisations internationales intéressées réalisent une étude économique des ressources en faune de l'Afrique subsaharienne afin d'en établir l'importance socio-économique, en se référant notamment à leur rôle au niveau de la securité alimentaire, de la création de revenus et du potentiel de développement des communautés rurales,
2. que les gouvernements des pays d'Afrique subsaharienne incluent l'évaluation et l'utilisation soutenue des ressources en faune et en flore sauvages dans la planification du développement rural et dans les plans économiques nationaux,
3. que les gouvernements rassemblent systématiquement des données et pu-

blient des statistiques appropriées sur la production, la consommation et l'utilisation de viande et autres produits tirés de la faune et de la flore sauvages.

Recommandation 5

LA CONVENTION DE LOME

RECONNAISSANT le forum instauré par la Convention de Lomé,

le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

RECOMMANDE que les gouvernements africains accordent un caractère prioritaire au développement des ressources naturelles, notamment fauniques et à leur valorisation, et qu'ils accordent en conséquence un caractère tout aussi prioritaire aux projets concernant la faune à soumettre au financement de la C.E.E.,

DEMANDE à la Commission des Communautés Européennes de prendre en considération l'importance économique des ressources faunistiques et de leur utilisation lors des négociations à venir sur la nouvelle Convention de Lomé.

Recommandation 6

COOPERATION INTERNATIONALE

RECONNAISSANT 1. que ceux qui ont des animaux sauvages sur leurs terres, qu'il s'agisse de particuliers, de communautés ou de gouvernements en sont les meilleurs gardiens,
2. que la coopération internationale ou régionale rendent plus aisés les efforts locaux et nationaux visant à promouvoir la conservation et l'utilisation convenables de la faune sauvage.
3. que les conventions internationales et les accords régionaux devraient endosser cette responsabilité et s'efforcer d'atteindre cet objectif;

le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

RECOMMANDE que, dans leur mise en oeuvre :
1. ces conventions tiennent pleinement compte des objectifs de gestion et d'utilisation, des droits et de la souveraineté des Etats,
2. dans les cas où une convention impose à un ou plusieurs des Etats des conditions ayant des conséquences economiques, ce soient les Parties qui imposent et/ou bénéficient de ces conditions, qui en partagent les coûts.

RECOMMANDE de plus que, lorsque les Etats envisagent l'élaboration ou la mise en vigueur de restrictions commerciales, vétérinaires ou autres qui pourraient avoir un impact direct ou indirect sur les ressources en faune sauvage d'Afrique subsaharienne, ces Etats évaluent ces impacts éventuels et consultent les Etats Africains concernés.

Recommandation 7

LA CONVENTION AFRICAINE SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES

RECONNAISSANT que la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles, signée et adoptée par les Etats Membres de l'OUA en 1968, n'est pas mise en application comme espéré,

le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

RECOMMANDE qu'une réunion technique de haut-niveau des Etats Membres de l'OUA soit convoquée dans les meilleurs délais pour actualiser cette Convention avec la FAO, le PNUE et les autres organisations intéressées,

RECOMMANDE de plus qu'un secrétariat soit crée sous les auspices de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) pour assurer l'application et la promotion de cette Convention et faciliter les travaux qu'elle implique.

Recommandation 8

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES EN VOIE D'EXTINCTION (CITES)

RECONNAISSANT l'efficacité croissante de la Convention, en ce qui concerne le contrôle et la réglementation du Commerce International des espèces de faune sauvage et de leurs produits ayant une importance économique pour les pays subsahariens,

RAPPELANT que certains pays d Afrique subsaharienne n'ont pas encore adhéré à la Convention : Angola. Burkina Faso, Burundi, Tchad, Côte d'Ivoire, Guinée Equatoriale, Ethiopie, Gabon, Guinée Bissau, Lesotho, Mali, Sierra Leone, Swaziland et Ouganda,

le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

INVITE tous les pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention à le faire.

Recommandation 9

RESEAU DE COLLECTE ET DE DISSEMINATION DE L'INFORMATION SUR L'UTILISATION ET LA GESTION DES RESSOURCES EN FAUNE EN AFRIQUE

RECONNAISSANT 1. l'importance que revêt une information fiable en ce qui concerne les divers aspects de la gestion, de l'utilisation et de la commercialisation de la faune et de ses produits si l'on veut maximaliser les bénéfices tirés de l'utilisation de cette ressource.
2. le caractère diffus et l'indisponibilité de cette information et la nécessité de la rendre plus facilement disponible aux responsables de la gestion tant au niveau local que national.
3. la nécessité, dans certains cas, de développer davantage cette information pour qu'elle réponde aux circonstances particulières,

le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

RECOMMANDE que la FAO, en collaboration avec le PNUE et les autres organisations intéressées encouragent et facilitent la récolte, la compilation et la dissémination d'informations appropriees à une meilleure gestion, utilisation et marketing de la faune et de ses produits sous toutes leurs formes,

DEMANDE des appuis financiers nationaux et internationaux permettant la création d'un tel réseau.

Recommandation 10

INVESTISSEMENTS EN MATIERE D'UTILISATION DE LA FAUNE SAUVAGE

RECONNAISSANT 1. les contributions importantes sur le plan socio-économique de la faune et de ses produits en Afrique subsaharienne, le potentiel considérable de développement que constituent les ressources fauniques dans la plupart des pays,
2. la nécessité de gérer ces ressources de manière appropriée pour assurer un développement durable

le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

RECOMMANDE 1. que les contributions actuelles et potentielles que peuvent représenter les ressources en faune soient intégrées dans les politiques de développement rural afin de renforcer les économies africaines.
2. que les habitats de la faune soient gérés d'une manière adéquate, notamment pour empêcher la desertification.
3. que les valeurs de la faune définies par ce Symposium soient pleinement prises en compte par les responsables politiques des pays africains au niveau gouvernemental le plus élevé
4. qu'il soit demandé à la Banque Mondiale et aux autres Banques de Développement de prendre pleinement conscience des bénéfices économiques des projets de développement de la faune, de leurs avantages environnementaux par rapport à d'autres formules d utilisation des sols, et des coûts écologiques cachés de nombreux projets conventionnels de développement.
5. que les gouvernements africains mettent en lumière les possibilités d'investissement offertes par le développement de l'utilisation de la faune sauvage.

Recommandation 11

COMMERCE INTERNATIONAL ET MARKETING DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES PRODUITS ET SERVICES DERIVES

RECONNAISSANT l'importance économique des produits de la faune, de la chasse aux trophées et du tourisme lié à la faune dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne

RECONNAISSANT de plus la nécessité du suivi dans les approvisionnements et les avantages des économies d'échelle

RECONNAISSANT en outre la nécessité d'une coopération et d'une coordination inter-africaines dans le domaine du marketing international des biens et des services liés à la faune,

le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

RECOMMANDE qu un organisme inter-africain d utilisation de la faune, de développement des marchés et de promotion soit mis sur pied et invite les agences internationales à y apporter leur appui.

Recommandation 12

HYGIENE VETERINAIRE ET BESOINS SANITAIRES

RAPPELANT la position défavorable dans laquelle se trouvent la venaison et les autres produits de la faune par rapport à la viande et aux produits dérivés de l'élevage du bétail domestique en raison de la stricte application de règlements vétérinaires mis en place pour reglementer la production, la distribution et la commercialisa-

tion de ces derniers

RECONNAISSANT que certains marchés étrangers imposent des conditions sanitaires et d'hygiène très rigoureuses à l'importation de viande et de produits d'origine animale, et que ces conditions se traduisent parfois par la nécessité reconnue de mettre en place un cordon sanitaire, d'éliminer une espèce particulière d'animal sauvage dans certaines zones ainsi que par d'autres mesures qui ont des répercussions négatives sur les ressources en faune.

le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

RECOMMANDE 1. que l'élevage de la faune sauvage soit reconnu par les gouvernements comme étant complémentaire de l'élevage du bétail domestique, et non pas comme lui faisant concurrence,
2. que les règlements sanitaires et d'hygiène soient réexaminés de façon critique et reformulés par les gouvernements dans les cas où ils apparaissent comme défavorisant la faune sauvage et ses produits ou dans ceux où ils auraient des conséquences néfastes pour l'environnement,
3 que les pays potentiellement exportateurs de faune prennent des mesures pratiques pour s'informer avec précision sur les normes sanitaires et d'hygiène exigées par les pays importateurs potentiels et, si nécessaire, négocient avec ces pays - afin de mettre un terme au traitement défavorable des produits de la faune - afin d'éviter des restrictions inutiles à l'importation,
4. que l'Office International des Epizooties soit invité à prendre part à la résolution de ces problèmes.
5. que les Etats Membres établissent de manière efficace les systèmes existants OAU/IBAR. OIE et FAO pour un échange d'information rapide concernant le déclenchement d'epizooties de la faune sauvage dans leurs pays respectifs,
6 que l'OUA réunisse des ateliers de travail et des séminaires périodiques sur la pathologie de la faune dans les pays africains avec l'assistance des organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées par ce sujet (FAO, OIE, SADCC, IGADD, CILSS, etc...).

Recommandation 13

INTRODUCTION D'ESPECES NOUVELLES

NOTANT 1. d une part l excellente adaptation des différentes espèces animales de faune sauvage aux conditions naturelles des habitats qu'elles occupent,
2. d autre part, les risques importants que feraient courir sur les plans écologique, sanitaire et génetique, les transferts sur une grande échelle d'effectifs d'animaux sauvages entre différentes régions d'Afrique dans le but de créer des élevages de gibier

le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

RECOMMANDE 1. que les programmes de création de ranchs d'élevage de faune soient basés sur les espèces animales autochtones.
2. que la réintroduction d espèces disparues soit basée sur une connaissance approfondie de la situation écologique actuelle des milieux d'introduction.

Projet de Déclaration sur la faune sauvage

soumis à la Conférence de Haut-Niveau par le Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique subsaharienne

CONSIDERANT

1. que les ressources naturelles renouvelables du continent africain, et la faune sauvage en particulier, ont une importance indéniable pour le bien-être des populations,
2. que les richesses fauniques et leurs habitats naturels méritent une attention particulière digne de leurs importances écologique, économique, sociale et culturelle,

les vingt-six Ministres et Représentants de haut-niveau des pays d'Afrique subsaharienne réunis à Harare, Zimbabwe, le 12 octobre 1987

DECLARENT QU'IL EST NECESSAIRE ET URGENT :

1. de prendre en considération la valeur de la faune sauvage pour les économies rurales et nationales et également en tant qu'héritage culturel des peuples d'Afrique subsaharienne,
2. de rassembler toutes les données permettant d'évaluer les utilisations actuelles et potentielles de la faune sauvage,
3. d'impliquer les populations locales dans :
   a. la conservation, l'aménagement et la gestion de la faune sauvage,
   b. les prises de décision relatives à la distribution des ressources et des bénéfices provenant de la faune sauvage,
4. de sensibiliser les personnes et les institutions, à tous les niveaux, quant à la valeur des ressources en faune et à leur utilisation durable;
5. d'intégrer l'aménagement et l'exploitation rationnelle de la faune sauvage aux actions forestières, agricoles, pastorales et à toutes les formes d'utilisation des ressources naturelles renouvelables, ainsi qu'aux programmes de vulgarisation, de formation et de développement,
6. de planifier, budgétiser et financer de façon soutenue l'aménagement des ressources fauniques et leur utilisation durable au niveau national,

DECLARENT

que des actions appropriées doivent être prises aux niveaux local, national, régional et international, avec l'assistance de la FAO, du PNUE, de l'UNESCO et des autres agences et organisations internationales, ainsi que des ONG et des institutions financières afin que la faune sauvage puisse jouer son rôle socio-économique et alimentaire dans la vie des populations africaines.

Utilisation de la faune sauvage en milieu rural au Nigéria.

par Dr. M.O. ADEOLA* et Prof. E. DECKER**

La majorité des fermiers en milieu rural au Nigéria dépendent des animaux sauvages pour la majeure partie de leur approvisionnement journalier en protéines animales. Cependant, l'accroissement de la population humaine et l'exploitation des ressources par l'homme pour des raisons économiques ou autres, ou l'exploitation excessive de la faune sauvage et de son habitat a déplacé cette faune sauvage ou même parfois a provoqué la disparition de certaines espèces. Si cette exploitation ne diminue pas, une source importante de nourriture pour les populations rurales disparaîtra.

Les fermiers africains dépendent de la viande de brousse (en ce compris les oiseaux sauvages, les grands et les petits mammifères, les reptiles et les amphibiens) tant pour leur alimentation que pour leurs revenus financiers. Certains fermiers nigérians sont bien connus pour chasser non seulement pour leur usage privé immédiat mais aussi pour la vente dans les centres urbains où la viande de brousse est appréciée.

Nombre de chercheurs ont montré l'importance de la faune sauvage en tant que source alimentaire au Nigéria. Selon OLAWOYE et AJAYI (1975), la viande de brousse constitue près de 25% des protéines ingérées pour un tiers de la population d'Ibadan. CHARTER (1970) rapporte que, pour le Sud du Nigeria, en ce qui concerne la nourriture d'origine animale produite localement, 19% proviennent des animaux sauvages (principalement des mammifères), 60% du poisson et 21% des animaux domestiques. AJAYI (1972a, 1974, 1978) estime que 20% des protéines animales consommées par les populations rurales des états du Sud du Nigéria proviennent de la viande de brousse. D'autres études rapportent une utilisation similaire de la faune sauvage au Nigéria et dans d'autres parties de l'Afrique (AFOLAYAN, 1980; AJAYI, 1973; ASIBEY, 1970a, b, 1971, 1973, 1974b, 1975; CHILD, 1970; HOLWORTH, 1970; MARTIN, 1983; RINEY, 1967).

METHODES ET MATERIEL

Le premier objectif de cette étude était d'évaluer l'utilisation saisonnière de la faune sauvage et la quantité utilisée par les fermiers nigérians dans les différentes zones écologiques. Pour atteindre ces objectifs, une grande enquête fut menée dans les trois régions écologiques et dans quatre zones administratives du Nigéria. Dans cette étude, les fermiers sont définis comme des personnes rurales qui combinent leur agriculture de subsistance avec du piégeage, de la chasse et l'encerclement d'animaux par le feu pour les capturer, spécialement pendant la saison sèche.

AIRE D'ETUDE

Pour cette étude, le Nigéria a été divisé en trois zones écologiques principales, à savoir la forêt humide, la forêt décidue et la savane. En ce qui concerne la région de la forêt humide, les données furent recueillies dans les états d'Oyo et de Cross River. Dans la zone de forêt decidue, les données furent recueillies dans les états de Bendel et d'Anambra. La plus grande zone écologique étudiée fut celle de la savane et les données y furent recueillies dans les états du Niger, de Kwara, du Plateau et de Bauchi. Chaque zone était représentée par au moins deux états et un ou deux pouvoirs locaux auprès desquels les données étaient recueillies. Cinq à six villages et 12 à 15 ménages ont été choisis au hasard dans les circonscriptions de chaque pouvoir local choisi.

Les enquêteurs dépendaient d'un superviseur et trois enquêteurs utilisaient chacun quatre questionnaires par village et par jour. Durant une semaine (du lundi au vendredi), 60 fermiers dans 5 villages ont été interrogés dans chacun des huit états. La distance de la ville aux villages où l'enquête fut menée était de 32 kilomètres minimum.

Les entretiens en tête à tête duraient de 45 minutes à une heure par fermier avec possibilité pour la personne interrogée d'exprimer son avis. Le nombre moyen d'animaux récoltés par espèce durant la précédente saison des pluies fut demandé à chaque fermier. A la fin de la journée, tous les questionnaires étaient revus en détail.

L'enquête fut menée de juillet à novembre 1986, soit au maximum de la saison des pluies (juin - septembre) et au début de la saison sèche (octobre - mars) au Nigéria. Les questionnaires étaient basés sur les deux principales saisons du Nigéria - saison des pluies (avril-septembre) et saison sèche (octobre-mars). Le temps global de préparation et de conduite de l'enquête fut estimé à 650 heures.

Les activités des fermiers pendant la saison des pluies (avril-septembre) comprennent la plantation de cultures de rente, le désherbage, la culture et dans certains cas, l'entretien des plantations commerciales (cacao, arachide, hévéa, café et coton). La chasse et le piégeage des animaux sauvages, spécialement les vertébrés nuisibles compétiteurs des fermiers, sont également des activités importantes.

Au Nigéria, la saison sèche dans la plupart des zones écologiques est la période de récolte des cultures vivrières (millet, maïs, igname et riz) et commerciales (cacao, café, arachide et coton). C'est également la période utilisée par les fermiers pour les festivals culturels et traditionnels (cérémonies d'enterrement, de mariage ou cérémonies tribales). Durant cette période, les fermiers participent aux chasses traditionnelles et communales.

Les résultats de cette enquête se trouvent dans le tableau 1. Le poids des carcasses des petits et grands animaux fut estimé à l'aide de poids moyens basés sur les estimations de plusieurs études africaines (Ledger et al., 1964, 1967; de Vos, 1978; SACHS et al., 1967; AJAYI, 1980 et HALTENORTH, 1977). Du fait de la variation du poids des reptiles au cours de leur vie, ceux-ci ne furent pas donnés.

Le Guib harnaché et le céphalophe bleu furent capturés en plus grand nombre que toute autre espèce de grands mammifères dans les trois zones écologiques. Si on les cumule, cela représente 6,1 animaux par mois dans la savane, 4.9 en forêt décidue et 3.6 en forêt humide.

Les petits mammifères représentent les plus grandes quantités d'animaux capturés mensuellement par les fermiers. Trois espèces - l'aulacode, le rat de Gambie et les écureuils - sont les plus courantes dans les trois districts. Cumulées, elles représentent 41.7 animaux par mois dans la savane, 27.5 en forêt décidue et 26.2 en forêt humide. Les autres espèces d'importance significative sont le porc-épic avec 8,7 animaux par mois en savane, les chauves-souris avec 10,1 animaux par mois en forêt décidue et 5,1 en forêt humide.

Espèces	Carcasses pds (kg)	Région de Savane N=240 Nombre/ fermier	Total pour la région	Région de Forêt Décidue N=120 Nombre/ pds (kg)	Total pour la région	Région de Forêt Humide N=120 Nombre/ fermier	Total pour la région
Gros Gibier							
Céphalophe gris (Cephalophus monticola)	6.7	4.03	23.087.724	3.56	17.264.261	2.84	19.184.176
Guib harnaché (Tragelaphus scriptus)	11.0	2.11	19.846.157	1.33	10.589.307	1.77	19.629.804
Cob defassa (Kobus ellipsiprymnus)	120.0	1.57	161.095.043	0.02	1.737.138	0.57	68.961.406
Antilope rouanne (Hippotragus equinus)	144.0	1.02	125.592.569	0.00	0	0.50	72.590.954
Cobe (Kobus kobus)	56.0	0.73	34.955.230	0.03	1.215.997	0.57	32.181.990
Phacochère (Phacochoerus aethiopicus)	45.0	0.63	24.241.213	0.68	22.148.515	0.08	3.629.548
Buffle (Syncerus caffer)	420.0	0.52	186.747.120	0.21	63.839.838	0.24	101.627.335
Babouin (Papio anubis)	9.0	0.33	2.539.556	0.58	3.778.276	0.06	544.432
Eléphant (Loxodonta africana)	1600.0	0.07	95.767.754	0.00	0	0.03	48.393.969
Total Gros Gibier			**673.872.365 kg**		**120.573.333 kg**		**366.743.614 kg**
Petit Gibier							
Ecureuils (Funisciucus aneuythrus, Xerus erythroups)	0.5	16.85	7.203.958	10.69	3.868.752	12.98	6.543.268
Aulacode (Tryonomys swindrianus)	4.0	13.52	46.242.144	7.97	23.074.989	4.73	19.075.290
Rat de Gambie (Cricetomys gambianus)	2.0	11.31	19.341.666	8.83	12.782.444	8.53	17.200.023
Porc-épic (Hysterix cristata)	4.0	8.67	29.653.801	4.11	11.899.398	3.90	15.728.040
Chauve souris (Eidolon helvum)	0.3	2.93	751.606	10.13	2.199.652	5.53	1.672.617
Ecureuils volants (Anomalurus spp.)	0.5	1.58	675.505	1.63	589.903	1.42	715.827
Paugolin (Manis gigantea)	2.0	0.87	1.487.820	0.68	984.378	0.46	927.551
Total Petit Gibier			**105.356.500 kg**		**55.399.517 kg**		**61.862.616 kg**
Oiseaux Gibier							
Pintade (Numida meleagris)	0.4	27.70	8.289.896	17.90	4.534.655	7.82	2.759.464
Francolin (Francolinus spp.)	0.4	14.10	4.219.767	9.50	2.406.661	4.40	1.552.640
Total Oiseaux Gibiers			**12.509.663 kg**		**6.941.316 kg**		**4.312.104 kg**
Reptiles/Mollusques							
Varan (Varanus niloticus)		3.58		2.38		2.40	
Tortue (Kinixyx belliana)		2.60		1.52		0.86	
Crocodile (Crocodulus niloticus)		1.74		0.66		0.48	
Python (Python sebae)		1.06		0.38		0.40	
Autres serpents - cobra, vipères (Naja nigricollis, Causus rhombeatus, Bitis arientaus)		0.48		0.32		3.42	
Escargot Géant (Archachatina marginata)		12.50		36.54		17.16	

Tableau 1 : Répartition mensuelle des animaux sauvages capturés par les fermiers nigérians durant la saison des pluies (enquête de juillet à novembre 1986).

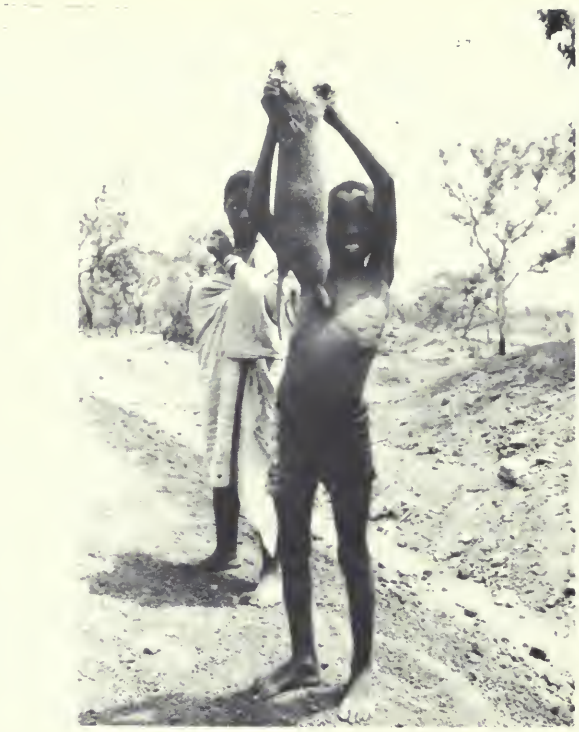

L'aulacode est un gibier très prisé en Afrique de l'Ouest

L'escargot africain est également bien représenté dans les trois zones avec respectivement 6.3, 18,3 et 8,6 animaux exploités par mois.

Afin d'obtenir une estimation totale valable de la viande sauvage consommée par les fermiers, les hypothèses suivantes ont été faites :

a. 90% de la population de l'état sont supposés appartenir au secteur agricole;

b. vu que l'enquête a montré que chaque fermier avait 13 personnes à charge, la population agricole a été divisée par 13 afin de déterminer le nombre de fermiers par Etat;

c. dans chaque Etat, les fermiers furent regroupes par zone écologique afin de déterminer leur nombre dans chaque zone;

d. la quantité de viande consommée par fermier et par région dans le tableau 1 fut multiplié par le nombre estimé de fermiers par région pour évaluer la quantité totale de viande consommée par région.

Les résultats montrent que les grands et les petits mammifères et les oiseaux-gibier fournissent 791739 tonnes de viande par mois durant la saison des pluies dans la région de savane. Si l'on retire le poids de l'éléphant, les résultats sont de 695971 tonnes en savane, 182914 en forêt décidue et 384524 en forêt humide.

RECOLTE DES CHASSEURS

Au cours de cette enquête, trois chasseurs par village ont été interrogés chaque jour à raison de 60 chasseurs en région de savane et 30 dans chacune des deux autres régions. Il leur fut demandé d'estimer le nombre d'animaux de chaque espèce capturés au cours du mois précédent.

Dans cette étude, les chasseurs sont des personnes rurales qui combinent rarement la culture de subsistance et la chasse. Durant la saison des pluies, la chasse est plus intensive pendant la nuit que le jour. Les activités de la journée comprennent le nettoyage des lances, des arcs et des flèches, des fusils et des armes. les animaux tués durant la nuit sont vendus et certains sont conservés pour usage domestique. Durant la saison sèche, la chasse est faite tant la nuit que le jour.

Une estimation de la récolte totale de tous les chasseurs n'a pu être faite vu que nous ne disposions pas des informations suffisantes pour estimer le nombre total de chasseurs par état. Les résultats de l'enquête auprès des chasseurs se trouvent dans le tableau 2.

CONCLUSION

Le but de cet article est de mettre en évidence l'importance d'une grande variété d'animaux sauvages en tant que source alimen-

Espèces	Carcasses pds. (kg)	Région de Savanne N=60		Région de Forêt Décidue N=30		Région de Forêt Humide N=30	
		Nombre/ Chasseur	Kg par Chasseur	Nombre/ Chasseur	Kg par Chasseur	Nombre/ Chasseur	Kg par Chasseur
Gros Gibier							
Céphalophe Gris (Cephalophus monticola)	6.7	3.20	21.44	3.06	20.50	2.80	18.76
Guib Harnaché (Tragelaphus scriptus)	11.0	2.44	26.84	0.54	5.94	3.14	34.54
Cob defassa (Kobus ellipsiprymnus)	120.0	2.06	247.20	0.00	0.00	0.00	0.00
Antilope rouanne (Hippotragus equinus)	144.0	1.80	247.20	0.00	0.00	0.00	0.00
Cobe (Kobus kobus)	56.0	1.56	87.36	0.00	0.00	0.00	0.00
Phacochère (Phacochoerus aethiopicus)	45.0	2.46	110.70	0.60	27.00	0.66	29.70
Buffle (Syncerus caffer)	420.0	1.06	445.20	0.00	0.00	0.14	58.80
Babouin (Papio anubis)	9.0	3.14	28.26	1.00	9.00	0.00	0.00
Eléphant (Loxodonta africana)	1600.0	0.74	1184.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Gros Gibier			**2410.20**		**62.44**		**141.80**
Petit Gibier							
Ecureuils (Funisciurus aneuythrus, Xerus erythropus)	0.5	20.26	10.13	0.57	0.29	20.54	10.27
Aulacode (Thryonomys swindrianus)	4.0	11.10	44.40	5.40	21.60	7.94	31.76
Rat de Gambie (Cricetomys gambianus)	2.0	8.86	17.72	7.06	14.12	10.34	20.68
Porc-épic (Hysterix cristata)	4.0	12.96	51.84	1.80	7.20	3.74	14.96
Chauve Souris (Eidolon helvum)	0.3	3.66	1.10	0.00	0.00	11.20	3.36
Ecureuils volants (Anomalurus spp.)	0.5	0.60	0.30	0.14	0.07	2.80	1.40
Paugolin (Manis gigantea)	2.0	0.00	0.00	0.14	0.28	2.80	5.60
Total Petit Gibier			**125.49**		**43.56**		**88.03**
Oiseaux Gibiers							
Pintade (Numida meleagris)	0.4	40.46	14.16	0.94	0.33	1.26	0.44
Francolin (Francolinus spp)	0.4	98.00	34.30	4.34	1.52	2.94	1.03
Total Oiseaux Gibiers			**48.46**		**1.85**		**1.47**
Reptiles/Mollusques							
Varan (Varanus niloticus)		2.46		0.34		3.00	
Tortue (Kinixys belliana)		2.84		0.34		4.40	
Crocodile (Crocodulus niloticus)		1.70		0.34		1.20	
Python (Python sebae)		6.80		0.00		0.26	
Autres serpents - Cobra, vipères (Naja nigricollis, Causus rhombeatus, Bitis arientans)		5.10		0.00		10.80	
Escargot Géant (Archachatina marginata)		0.24		1.06		27.20	

Tableau 2 : Répartition mensuelle des animaux sauvages capturés par les chasseurs nigérians durant la saison des pluies (enquête de juillet à novembre 1986).

taire pour les Nigérians des milieux ruraux. Bien qu'une partie de la viande et d'autres produits (peaux, cornes, etc...) sont vendus dans les milieux urbains, nous pensons que la majeure partie de la viande est consommée localement et fournit la majeure partie des protéines dans l'alimentation. Vu l'importance vitale de ces animaux pour les populations rurales, le maintien des habitats de la faune sauvage devrait être mieux considéré dans les projets de plans de développement rural. Ceci est particulièrement important lorsque ces projets évaluent les principaux changements dans l'utilisation des terres ou modifications dans les pratiques agricoles traditionnelles.

Beaucoup d'habitats de petits mammifères, d'oiseaux et de reptiles se composent de petites parcelles sauvages, de marécages ou d'étroites bandes riveraines qui peuvent être aisément détruits par des activités à courte vue. Cette faune sauvage est une ressource renouvelable appréciable qui pourra continuer à procurer des bénéfices uniquement si les habitats adéquats restent disponibles.

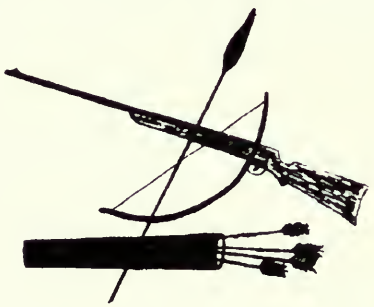

BIBLIOGRAPHIE

ADEOLA, M.O. 1983.
Management Policy and Administration of Wildlife in Nigeria,
pp. 38-49. M.S. Project, Colorado State University, Fort Collins.

AFOLAYAN, T.A. 1980.
A Synopsis of Wildlife Conservation in Nigeria.
Environ. Conser. 7(3) : 207-212.

AJAYI, S.S. 1973.
Wildlife Management in the National Economy.
Nigerian Field, vol. xxx, 19. N 2, 71-76.

AJAYI, S.S. 1974.
The Biology of Domestication of the African Giant Rat Cricetomys gambianus
Waterhouse. Ph. D. Thesis. University of Ibadan.

AJAYI, S.S. 1978.
Planning for Wildlife Management in Nigeria.
Department of Forest Resources Management, University of Ibadan, Nigeria. 33 pp. (Mimeo).

AJAYI, S.S. 1980.
A quantitative assessment of wildlife and their nutritive value as a source of food in Nigeria.
Department of Forest Resources Managment, University of Ibadan, Nigeria. 19pp. (Mimeo).

ASIBEY, E.O.A. 1970a.
Who will eat bushmeat?
Unpublished M.S. Project, Department of Game and Wildlife, P.O. BOX M259, ACCRA, Ghana.15pp.

ASIBEY, E.O.A. 1970b.
The present status of wildlife utilization in Ghana.
Proceedings of the Symposium, 7th Biennial Conference of the West Africa Science Association. IUCN Publication, New Series N.22, Morges, Switzerland.

ASIBEY, E.O.A. 1971.
Shai Hills Bush Meat Production Project.
Unpublished M.S. Thesis, Department of Game and Wildlife, P.O. BOX M259, ACCRA, Ghana. 21 pp.

ASIBEY, E.O.A. 1972.
Wildlife as a source of protein in Africa, South of the Sahara.
African Forestry Commission, Ad Hoc working Party on Wildlife Managment, 4th session, NAIROBI, Kenya, 1-3 Feb. 1972, fo : Afa/W1.:72/8.

ASIBEY, E.O.A. 1974b.
Wildlife as a source of protein in Africa South of the Sahara.
Biol. Cons., vol. 6, N.1, Jan. 1974: 33-39.

ASIBEY, E.O.A. 1975.
Some ecological and economic aspects of Grasscutter, (Thryonomys swinderianus,

Temminck Mammalia, Rodentia, Hystericomorphi in Ghana. Unpublished Ph.D. Thesis, University of Aberdeen, Scotland. 305 pp. Illustr.

ROWN, L.H, K.U. Emil and N. KENNETH. 1982.
The birds of Africa Vol. 1, 521 pp.
Academic Press Inc. (London) Ltd.

CHARTER, J.R. 1970.
The economic value of wildlife in Nigeria.
First Annual Conf., Forestry Assoc. of Nigeria, IBADAN. 12pp. (Mimeo).

CHILD. G.S. 1970.
Wildlife utilization and its relevance in West Africa.
IUCN Publications, New Series N 22. pp.40-43.

CHILD. G.S. 1973.
An ecological survey of the Borgu Game Reserve, KAINJI, Nigeria. FAO-UNDP Technical Report 4:f1, SF/NIR 24.

De VOS. A. 1978
Game as food : a report on its significance in Africa and Latin America. Unasylva. Vol. 29, n°116, F.A.O. Rome.

DORST. J. 1969.
A field guide to large mammals of Africa.
Houghton-Mifflin Company, Boston. 287 pp.

FEDERAL OFFICE OF STATISTICS. Nigeria. 1985.
Annual Abstract of Statistics. 187 pp.

HALTENORTH, L. and H. DILLER. 1977.
A field guide to the mammals of Africa.
William Collins Sons & Co. Ltd. London. 400 pp.

HOLWORTH, W.N. 1970.
Wildlife management : a report prepared for the government of Nigeria.
FAO Publication, Technical Report 1. for: sf/NIR 12.

LEDGER. H.P. and N.S. Smith. 1964.
The carcass and body composition of the Uganda Kob.
J. Wildl. Mgmt. 28(4), pp 827-9.

LEDGER. H.P., R. Sachs, and N.S. SMith., 1967
Wildlife and food production with special reference to the semi-arid areas of the tropics and sub-tropics.
World Rev. Ani. Prod. 3, pp.13-37.

MARTIN, G.H.G. 1983.
Bushmeat in Nigeria as a natural resource with environmental implications.
Environ. Cons. 10(2): 125-132.

OLAWOYE, O.O. and S.S. AJAYI. 1975.
Highlights of the problems of bushmeat production and marketing in Nigeria.
N. 3, Wildlife Bulletin.

RINEY, T. 1967.
Conservation and management of African wildlife
FAO/IUCN. 67 pp.

SACHS, R. and A. GLEES. 1967.
Preservation of wildlife, utilization of wild mammals and processing of game meat in Tanzania : Tanzania Game Division.
Dar es Salem 35 pp. (Mimeo).

WELLS, D.R. and F. WALSH. 1969
Birds of Northern and Central Borgu.
Nigerian Ornithological Society Bulletin, Part I, 6-21) : 1-26, and Part II and III, 23 : 63-94.

---

* *Dr M.O. ADEOLA*
Regional Wildlife Officer
Federal Ministry of Agriculture,
Federal Department of Forestry,
Wildlife Division
NIGERIA

** *Professeur Eugene DECKER*
Department of Fishery and Wildlife Biology
Colorado State University
Fort Collins, COLORADO 80523
U.S.A.

(article présenté au Symposium international sur la Gestion de la faune en Afrique sub-saharienne à Harare (6 - 12 octobre 1987)

EXPLOITATION DU PETIT ET MOYEN GIBIER DES FORETS OMBROPHILES DU ZAIRE

1. Consommation qualitative dans le milieu rural

2. Analyse de l'effet relatif de la commercialisation du gibier à Kisangani (Haut-Zaïre).

par MM. M. COLYN*, A. DUDU**, M. Mankoto MA MBAELELE***

Aperçu historique des recherches antérieures réalisées par le département d'écologie et de conservation de la nature de la Faculté des Sciences de l'Université de Kisangani.

Initiée par le Prof. Dr. J. Cl. HEYMANS, l'étude de l'exploitation de la faune sauvage dans le Haut-Zaïre se poursuit au sein du Département "Ecologie et Conservation de la Nature" de la Faculté des Sciences de l'Université de Kisangani (UNIKIS) depuis plus d'une dizaine d'années. Des données particulièrement intéressantes se référant aux voies d'acheminement et à la consommation du gibier à Kisangani ont été enregistrées. L'analyse de ces données permet une première appréciation de l'effet de la commercialisation sur les espèces vendues aux marchés, en tenant compte de certains critères, tels que la conservation de la viande et les coutumes alimentaires.

La plupart de ces études furent effectuées sous forme de mémoire de licence. Il convient de citer les travaux accomplis sur les marchés urbains de Kisangani relatifs à la commercialisation du gibier "petits et moyens Mammifères" : Banamuhere (1976), Sabuni (1978), Nlamba (1980), Saidi (1980), Wetshi (1981), Biya (1983), Lusambasa (1984) et Wetshi et al. (sous presse). Bien que des efforts particuliers aient été apportés pour la réalisation de ces travaux, les résultats ne peuvent être facilement exploités vu le caractère non ponctuel des enquêtes menées sur les marchés. En effet, ces études n'ont été menées que durant des périodes de quelques mois par année et bien souvent avec des objectifs différents. Une importante contribution à l'exploitation cynégétique des Mammifères de la région de Kisangani a été apportée par Bola

en 1986. Les données de ces travaux, bien que parfois lacunaires, représentent une première base de l'étude de la commercialisation et de la consommation du gibier dans la Région du Haut-Zaïre.

Les études de zoogéographie, d'inventaire faunique et d'écologie, réalisées sur le terrain dans la plus grande partie de la Cuvette Centrale du Zaïre par Colyn et Dudu entre 1977 et 1986, apportent des données relatives à l'exploitation des Ressources Alimentaires Naturelles en milieu rural.

Un bref aperçu sur la densité et la répartition de la population n'est pas sans intérêt pour justifier le choix de la région concernée. En effet, si la densité en milieu rural forestier est généralement inférieure à cinq habitants au kilomètre carré, la population de Kisangani (près de 400.000 habitants) est de loin le plus dense des centres urbains de la cuvette du Zaïre (cf. carte 1). De par ce fait, la ville de Kisangani a un besoin conséquent en apport de viande de chasse pour sa propre consommation (pas d'élevage), mais constitue également le principal transit des Ressources Naturelles Forestières vers la capitale, Kinshasa (3.500.000 habitants).

Ce manuscrit regroupe les résultats d'enquêtes menées tant parmi les chasseurs habitant les villages, que sur les marchés à gibier du centre de la ville. C'est pourquoi l'étude est subdivisée en deux thèmes qui différencient les deux aspects du problème. Le premier étudie les données qualitatives de la consommation en milieu rural, c'est-à-dire la détermination et l'importance spécifique des espèces mammaliennes consommées dans les villages (données de Colyn & Dudu); le second rassemble les éléments essentiels de l'importance de la commercialisation dans le principal centre urbain qu'est la ville de Kisangani. Ces dernières données ont été tirées des travaux précités (inédits) de la Faculté de Sciences de Kisangani, ainsi que de la synthèse de Wetschi et al (sous presse).

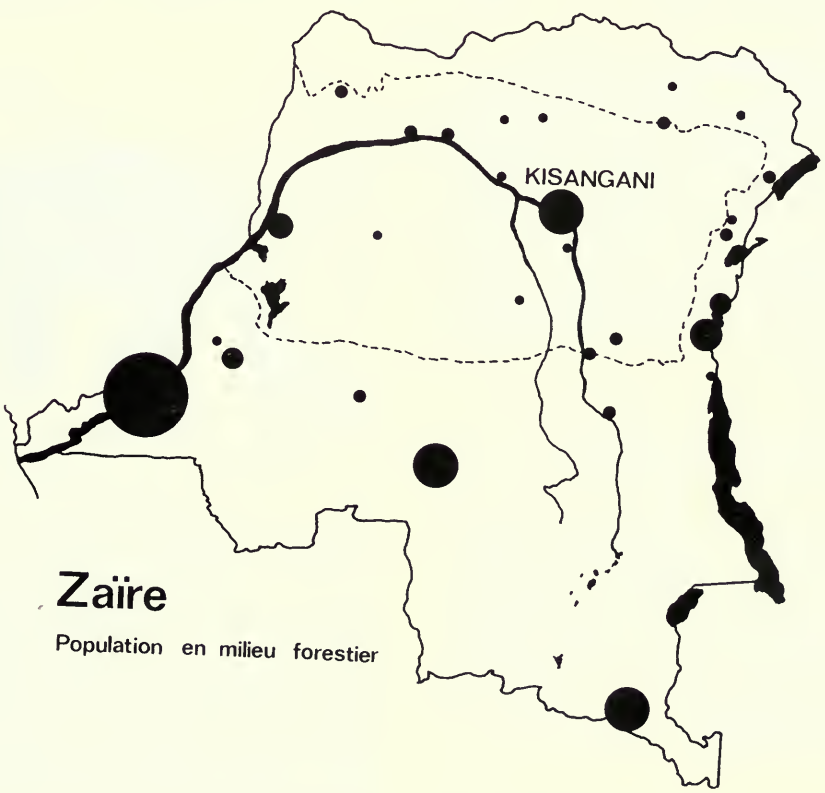

carte 1 : Centres urbains de la cuvette du Zaïre

Enfin, nous tenons à préciser, vu le caractère non structuré des enquêtes réalisées, que nous ne pouvons présenter des résultats statistiques autorisant une interprétation réelle de la pression cynégétique dans la région de Kisangani. L'impact de la pression cynégétique ne peut donc être étudié à partir de ces seuls résultats. Une approche générale sera pourtant esquissée pour apporter une base aux études futures de l'Exploitation des Ressources Naturelles dans la cuvette centrale de la République du Zaïre.

I. CONSOMMATION QUALITATIVE DANS LE MILIEU RURAL.

1. INTRODUCTION

1.1. Présentation du terrain

Les données de l'étude proviennent de deux secteurs des axes routiers repris ci-après : de la route de Kisangani - Nia-Nia/Bundu de part et d'autre de la rivière Enano (relevés de 26 mois) et de la route de Kisangani - Ubundu dans la région de la rivière Ubilo (relevés de 9 mois). La configuration schématique des terrains prospectés est reprise sur la carte 2 Les observations couvrent la période de septembre 1980 à janvier 1984.

1.2. Brèves données ethnographiques

Plusieurs tribus cohabitent sur l'étendue de nos terrains d'enquêtes, mais la tribu KUMU est la mieux implantée. Nous voudrions tracer succinctement les activités essentielles de ces populations dans leur milieu naturel en vue de dégager l'impact de ceux-ci sur l'exploitation de la faune.

Les Bakumu sont des agriculteurs qui cultivent principalement le manioc, le riz, le maïs, la banane et quelques légumes. L'élevage de type familial de la volaille, du porcin et du caprin est pratiqué, toutefois l'incidence commerciale d'une telle production est négligeable sur la consommation réelle de viande dans les villages. Les échanges commerciaux entre les milieux ruraux et la ville de Kisangani s'articulent ainsi sur la vente des produits agricoles, du gibier et du bois de chauffe.

La pratique cynégétique est l'une des composantes principales de la vie des Bakumu en milieu rural. Les protéines animales sont le fruit de la chasse, de la pêche et du ramassage des invertébrés. En vue de se procurer du gibier, les Bakumu ont développé des techniques traditionnelles aussi efficaces que variables principalement pour la capture des Mammifères. Les pièges à collet nantis d'un déclencheur sont les plus courants et ils revêtent une grande variété de tailles et de formes. Les chasseurs les installent sur les arbres (capture des Primates, Pangolins, Ecureuils etc...), à la sortie des terriers ou sur les passages (Rongeurs, Orcytéropes, Cricétomes, Athérures

etc...). Ceux-ci sont parfois disposés en série formant de longues barrières ou simplement isolés. Les pièges appâtés sont spécifiques à la capture d'un petit nombre d'espèces alors que les trappes groupées ou isolées peuvent prendre indistinctement toute forme de gibier (Rongeurs, Pangolins, Céphalophes, Néotragues, Genettes, Mangoustes, Léopards, Crocodiles de forêt, Tortues terrestres, Vipères, Pin-

tades, Râles etc...). Les Bakumu, aidés par les chiens chassent également au filet. Ils ont une excellente connaissance de la faune locale qu'il exploitent au maximum. Par exemple, ils profitent de la grande abondance saisonnière des animaux tels que les chauve-souris (Chiroptères), les mollusques (Achatines) et procèdent à une véritable opération de cueillette lors de la période des chenilles (Invertébrés). La chasse au fusil, qui s'est excessivement répandue durant cette dernière décennie, est particulièrement usitée pour l'abattage des potamocheres, des artiodactyles de grande taille et surtout des Primates.

La viande de chasse, fraîche ou boucanée, est vendue au village ou acheminée à Kinsangani. Une part importante du petit et moyen gibier alimente les villages en protéines animales. La plupart des espèces parmi les Carnivores (Mangoustes, Crossargues, Genettes, Félins et Mustélidés), Pangolins, Hyracoïdés, Oryctéropes, et Insectivores (Petrodromus et Rhynchocyon) n'atteignent que très rarement, sinon pas du tout, les marchés de la ville.

1.3. But de l'étude

Nos données recueillies, non pas auprès des revendeurs des marchés urbains, mais chez les "consommateurs autochtones" mettent en évidence l'importance qualitative de la consommation du petit et moyen gibier mammalien en milieu rural forestier du Zaïre.

Par ailleurs, l'examen de la représentation numérique des espèces de l'échantillon fournit une estimation relative indicative de la pression cynégétique sur elles.

1.4. Origines des données

Les informations sont rassemblées parmi les données de terrain enregistrées par Colyn dans le cadre des enquêtes menées lors des travaux sur la faune mammalienne des forêts de basse altitude. Les peaux et généralement les têtes osseuses des animaux consommés ont été inventoriées dans les villages de la région explorée selon un programme d'enquêtes d'une à trois sorties mensuelles durant une période de 35 mois. Les identifications sont conformes à ces auteurs : RAHM, 1966; DANDELOT, 1968; SETZER & MEESTER, 1971; COLYN, 1984, 1986, 1987 a, b, et c.

2. RESULTATS

Les résultats de nos enquêtes sont synthétisés dans les tableau et figure 1. Les effectifs observés comprennent tous les petits et moyens gibiers à l'état "frais" et "boucané".

Dans les tableau et figure 1, les données 1.1. se réfèrent aux Artiodactyla, 1.2. aux Rodentia, 1.3. aux Primates, 1.4. aux Carnivora et 1.5. aux Insectivora, Pholidota, Tubulidentata, Hyracoidea Chiroptera. Cependant, pour faciliter l'interprétation générale, les données 1.4. et 1.5. ont été regroupées sous la référence Divers.

Parmi les Artiodactyla (Tab. & Fig. 1.1.), les céphalophes contribuent très significativement en apport protéique en milieux ruraux forestiers de la cuvette centrale du Zaïre. L'espèce *Cephalophus monticola* intervient pour une moyenne de 68.2% à l'intérieur du genre dont les espèces fournissent dans les zones prospectées une moyenne de 89.6% de la prise des Mammifères Artiodactyles.

Les résultats de la consommation de la viande de Rongeurs (Tab. & Fig. 1.2.) dans les secteurs étudiés montrent que, dans ce cas, les protéines animales viennent principalement de *Cricetomes* et *Atherurus* qui totalisent à eux seuls plus de 70% des spécimens capturés et consommés en milieu rural. Les écureuils occupent la troisième place dont les genres *Protoxerus* et *Funisciurus* sont les plus consommés.

En ce qui concerne les Primates (Tab. & Fig. 1.3.), les faits suivants sont remarqués :

	Espèces			Enano	Ubilo	Effectifs observés	Pourcentages
1.1 ARTIODACTYLA	. Tragulidae	Heymoschus aquaticus		27	12	39	4,8
	. Bovidae	Cephalophus monticola		304	187	491	61,1
		Cephalophus nigrifrons		27	13	40	5,0
		Cephalophus sylvicultor		34	6	40	9,0
		Cephalophus callipygus		23	10	33	4,1
		Cephalophus dorsalis		75	24	99	12,1
		Cephalophus leucogaster		11	6	17	2,1
	. Neotraginae	Neotragus batesi (E)		45	*	45	5,6
	. Sub-total			546	258	804	
1.2 RODENTIA	. Anomalurídae	Anomalurus sp. (beecrofti, derbianus et pusillus		16	8	24	0,9
	. Scuridae	Heliosciurus rufobrachium		52	3	55	2,0
		Protexerus stangeri		283	7	209	10,3
		Funisciurus pyrrhopus anerythrus		237	72	309	11,0
	. Hystricidae	Paraxerus boehmi		74	56	130	4,6
	. Cricetidae	Atherurus africanus		504	115	619	22,1
		Crictomys emini		1080	295	1375	49,1
	. Sub-total			2246	556	2802	
1.3 PRIMATES	. Cercopithecidae	Cercopithecinae					
		Cercopithecus neglectus		12	2	14	1,0
		Cercopithecus mitis (E)		89	*	89	6,5
		Cercopithecus lhoesti (E)		42	*	42	3,1
		Cercopithecus hamlyni (E)		14	*	14	1,0
		Cercopithecus wolfi		79	28	107	7,8
		Cercopithecus ascanius		260	77	337	24,7
		Cercopithecus albigena (E)		63	*	63	4,6
		Cercopithecus atterrimus (U)		*	27	27	2,0
		Papio anibus (E)		26	*	26	1,9
	. Colobinae	Colobus rufomitratus		361	83	444	32,5
		Colobus angolensis		*	34	34	2,5
	. Pongidae	Ponginae					
		Pan troglodytes (E)		71	*	71	5,2
		Pan paniscus (U)		*	20	20	1,5
	. Lorisidae	Perodicticus potto		22	6	28	2,0
	. Galidae	Galagoides demidovii		37	13	50	3,7
	. Sub-total			1076	290	1366	
1.4 CARNIVORA	. Mustelidae	Aonyx congica (E)		4	0	4	0,4
		Lutra maculicollis		4	1	5	0,5
		Mellivora capensis (E)		5	0	5	0,5
	. Viverridae	. Paradocurinae					
		Nandinia binotata		75	17	92	10,0
		. Viverrinae					
		Viverra civetta		19	2	21	2,3
		Osbornictis piscivora		7	*	7	0,8
		Poiana richardsoni		5	2	7	0,8
		Genetta victoriae (E)		1	*	1	0,1
		Genetta servalina rubiginosa		101	69	170	18,5
		. Herpestinae					
		Bdeogale nigripes (E)		9	*	9	1,0
		Herpestes ichneumon		14	3	17	1,8
		Xenogale microdon		8	38	46	5,0
		Atilax paludinosus		31	21	52	5,6
		Crossarchus alexandri		306	84	390	42,3
		Crossarchus ansorgei (U)		*	91	91	10,0
	. Felidae	Felis aurata		3	1	4	0,4
	. Sub-total			592	329	921	
1.5 INSECTIVORA	. Tenrecidae	Potamogale velox		4	1	5	
	. Macroscelididae	Rhynchocyon cirnei		147	*	147	
		Petrodromus tetradactylus	(E)	*	46	46	
	. Sub-total			151	47	198	
PHOLIDOTA	. Manidae	Manis tricuspis		81	11	92	
		Manis gigantea		9	1	10	
		Manis tetradactyla		2	1	3	
	. Sub-total			92	13	105	
TUBILIDENTATA	. Orycteropidae	Orycteropus afer		4	1	5	
HYRACOIDEA	. Procaviidae	Dendrohyrax dorsalis		58	7	65	
CHIROPTERA	. Megachiroptera	Eidolon helvam		10	0	10	

(E) Enano
(U) Ubilo

* pas représenté sur le terrain d'étude

Tableau 1 : Consommation du gibier en milieu rural (resultats d'enquête).

1.1 ARTIODACTYLA

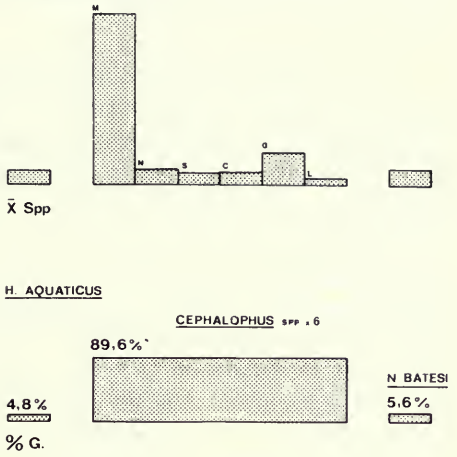

1.2 RODENTIA

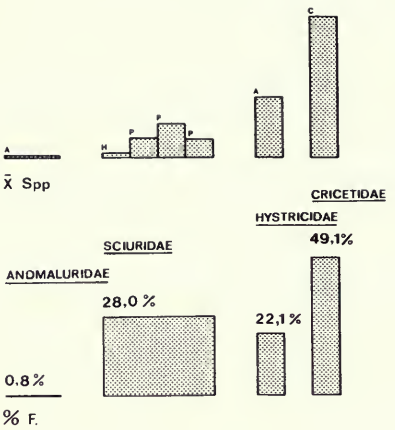

1.3 PRIMATES

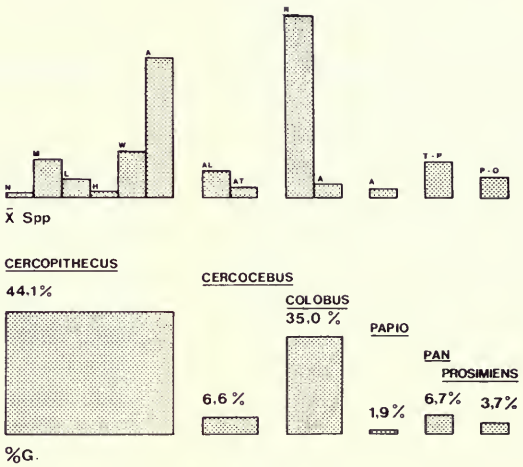

1.4 CARNIVORA

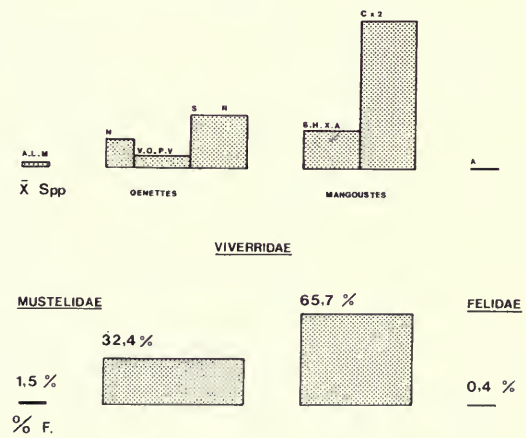

1.5 DIVERS

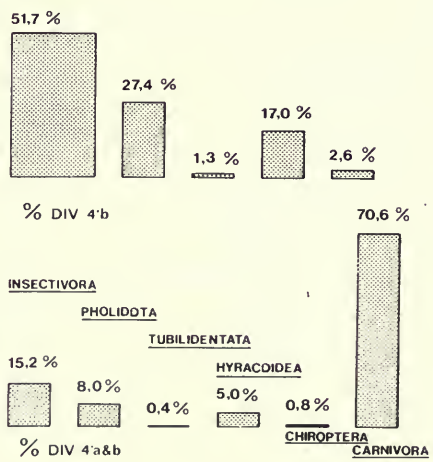

Figure 1 : Consommation du gibier en milieu rural (histogrammes)

- le genre *Cercopithecus* est le plus exploité sur les deux rives du fleuve Zaïre, l'espèce *Cercopithecus ascanius* est la plus commune;

- le deuxième genre en importance numérique de la consommation est le *Colobus* dont les espèces *C.rufomitratus* et *C.angolensis* manifestent les valeurs d'exploitation semblables;

- les cercocèbes et les chimpanzés présentent le même pourcentage du prélèvement comme gibier;

- par contre, *Papio anubis* n'intervient que dans l'ordre de 2% de la capture de "gibier-primate".

L'examen des tableau et figure 1.4. permet de noter que :

- les Herpestinés (Mangoustes) fournissent la majeure partie du gibier de l'ordre avec les espèces *Crossarchus alexandri* et *Crossarchus ansorgei* qui sont les plus abondantes.

- ils sont immédiatement suivis par les Viverrinés (Genettes et Civettes), représentés principalement par les espèces *Genetta servalina* et *Genetta rubiginosa*;

- la Nandinie (*Nandinia binotata*), l'unique espèce de sa sous-famille, se place en seconde position après les crossargues dans la consommation des Carnivores.

Les Insectivores, Pholidotes, Tubilidentés, Hyracoïdes et Chiroptères (Tab. & Fig. 1.5.), excepté durant les migrations, appartiennent aux groupes taxonomiques dont les espèces sont peu capturées par les chasseurs. Ceci est certainement dû au fait que ces animaux ne sont pas commun et capturés de façon accidentelle. Toutefois, ces animaux sont également fort appréciés par les villageois et certains même tout en étant rares, sont l'objet de tabou alimentaire tels les Pangolins et les Oryctéropes qui ne seront qu'exceptionnellement vendus en-dehors des villages.

3. DISCUSSION et CONCLUSION

Les tableau et figure synthétiques 2 des effectifs et pourcentages de différents groupes taxonomiques permet le classement suivant en valeurs numériques : Rodentia 44.6%, Primates 21.8%, Carnivora 14.7%, Artiodactyla 12.8% et Divers (non Carnivora) 6.1%.

ORDRE	ENANO	UBILO	TOTAL	Pourcentages	
ARTIODACTYLA	546	258	804		12.8
RODENTIA	2246	556	2802		44.6
PRIMATES	1076	290	1366		21.8
DIVERS					20.8
INSECTIVORA	151	47	198	3.1	
PHOLIDOTA	92	13	105	1.7	
TUBULIDENTATA	4	1	5	0.1	
HYRACOIDEA	58	7	65	1.0	
CHIROPTERA	10	0	10	0.2	
CARNIVORA	592	329	921	14.7	
TOTAL	4775	1501	6276	-	-

Tableau 2 : Effectifs et pourcentages des différents groupes taxonomiques consommés en milieu rural.

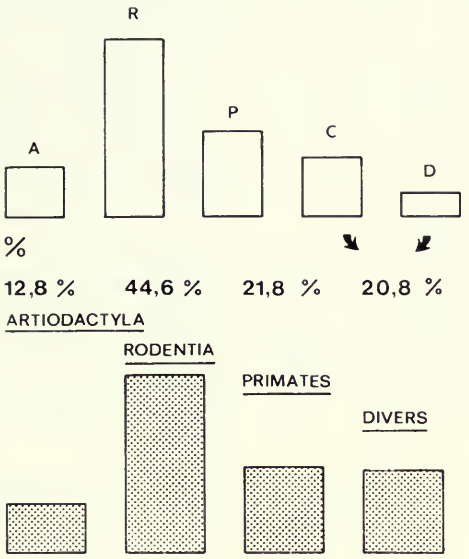

Figure 2 : Gibier consommé en milieu rural (taxa)

Il ressort de ces données un déséquilibre évident du pourcentage consommé de certains groupes, principalement entre les Carnivora qui sont plus nombreux que les Artiodactyla. Comme le nombre élevé de Divers capturés montre bien que les méthodes de piégeage ne sont pas sélectives, il est donc certain que le rapport Carnivora/Artiodactyla indique que le premier groupe est consommé surtout au village, et le second exporté vers les marchés urbains.

Il est cependant utile de faire remarquer qu'un regroupement pondéral de ces ordres donnerait un autre classement, et ce pour tous les groupes taxonomiques.

L'espèce la plus consommée parmi chacun des groupes est : *Cricetomis emini*, *Cercopithecus ascanius, Crossarchus alexandri* et *Cephalophus monticola.* Ceci indique probablement que ces espèces sont les plus représentées au sein de leurs groupes respectifs.

La reconnaissance des animaux interdits ou tabous existe dans la tribu Kumu, les bêtes comme l'Oryctérope, les Viverrida (Genettes, Civettes, Mangoustes) et Felidae (*Felis aurata)* sont les attributs des chefs ou sages de villages. Leur consommation est généralement interdite aux femmes et aux enfants.

Sur base de la fréquence mensuelle des enquêtes menées sur les deux terrains d'études et des effectifs observés, une moyenne quantitative a pu être établie (Tableau 3). C'est ainsi que la figure 3, qui représente la courbe indicative de l'évolution des moyennes mensuelles relevées, fait ressortir les deux points suivants :

- le minimum de gibier est relevé aux villages en février, mois central de la période du défrichage de la forêt pour la mise en culture;

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
EFFECTIFS OBSERVES	478	289	321	518	659	836	465	255	716	377	508	494
NOMBRE OBSERVATIONS	3	3	2	3	4	4	2	1	3	4	3	3
MOYENNE MENSUELLE	159.3	96.3	160.5	172.6	164.7	209.0	232.5	255.0	238.6	184.2	169.3	164.6

Tableau 3 : Moyenne quantitative mensuelle relevée

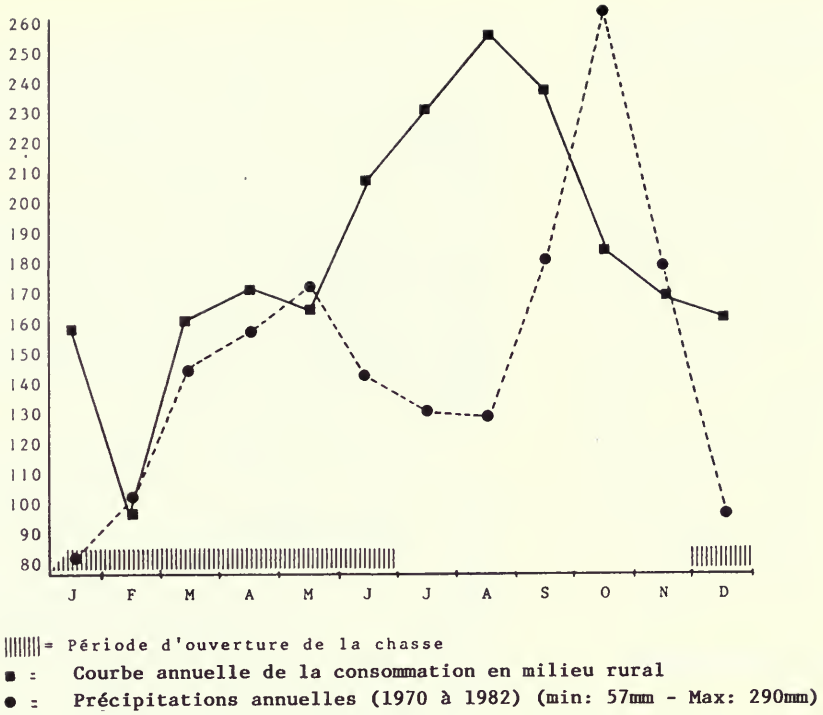

Figure 3 : Courbe annuelle de consommation en milieu rural

- le maximum de gibier est enregistré aux villages entre juillet, août et septembre. La chasse étant officiellement fermée à ce moment, le gibier qui ne peut être commercialisé en cette période de fermeture, serait alors consommé sur place aux villages !

S'il est généralement accepté que la pratique de la chasse en période de saison des pluies est productive en milieu forestier tropical, il faut constater ici que les villageois sont impérativement conditionnés par le rythme saisonnier pour la préparation des terrains de cultures. Dans la région de Kisangani, le défrichage et les travaux des champs effectués par les hommes, s'opèrent durant les trois premiers mois de l'année qui correspondent à la saison sèche. Ce n'est qu'après cette période que les activités cynégétiques redeviennent une occupation dominante. Ceci explique la relation existant entre la courbe annuelle des activités cynégétiques et les conditions climatiques (Figure 3).

Toutefois, la législation zaïroise relative à la fermeture de la chasse n'en interdit pas la pratique coutumière pour les besoins locaux en période de fermeture, mais bien la commercialisation. Or nos résultats font remarquer que tout au long de l'année, la disproportion entre certains groupes taxonomiques consommés aux villages est en relation avec la commercialisation vers les marchés urbains. Il est donc fort probable que le maximum de gibier consommé au village entre juillet et septembre témoigne non seulement de l'importance des activités cynégétiques en cette période mais aussi du développement illégal de la commercialisation de la viande de chasse dans la ville de Kisangani en période de fermeture de chasse.

II. KISANGANI : DE LA COMMERCIALISATION DU GIBIER

I. INTRODUCTION

1.1. Lieux de vente.

Les marchés de la Sous-Région urbaine de Kisangani constituent les principaux sites de la commercialisation de la viande de chasse des Mammifères des forêts environnantes.

A la rive droite du fleuve Zaïre, le Marché Central de la Makiso, appelé également

"Marché du 27 octobre", est le premier grand centre de la vente du gibier de la ville. Les marchés secondaires se situent dans les quatre zones périphériques : Kabondo/Kisangani, Mangobo et Tshopo. Le marché de Lubunga est l'unique lieu important de la vente de gibier de la rive gauche du fleuve.

Il importe de faire remarquer que la viande de Mammifère sauvage commercialisées est ecoulée essentiellement par le Marché Central. La plupart des vendeuses de différentes zones de la ville y vendent leurs produits aux heures d'ouverture.

1.2. Problèmes de la vente du gibier.

La vente de la viande de chasse connait beaucoup de problèmes. Nous évoquerons uniquement ceux qui influencent de près ou de loin son appartenance spécifique et la quantité du gibier vendue.

1.3. Corporations des vendeuses.

Les vendeuses forment des petites associations assurant l'approvisionnement régulier du gibier et ainsi une meilleure activité commerciale basée uniquement sur la viande de chasse. Les membres de chaque équipe se répartissent les tâches et opèrent sur le terrain pour l'approvisionnement et sur les marchés où s'effectue la vente des produits. le système organise de la sorte permet la régularité de la viande de chasse sur les marchés, qui pour les corporations représente des opérations au caractère lucratif.

1.4. Présentation de la viande de chasse sur les étales au marché.

Le gibier est généralement vendu à l'état "frais" ou "boucané". Les Cricétomes et Athérures sont parfois bouillis. L'état de conservation dépend ainsi des moyens de transport et surtout de la durée des séjours des femmes commerçantes aux villages des chasseurs. Il faut malheureusement signaler que l'opération commerciale est telle que des équipes de chasseurs effectuent de façon presque permanente leurs activités afin de répondre aux besoins de ces corporations. Dans ce cas le gibier capturé est systématiquement boucané et ne sortira de la forêt que pour être remis par lot entier aux femmes commerçantes. En général, le gibier vendu à l'état "frais" sur les marchés est celui acheté aux villageois la veille du retour à Kisangani des vendeuses ou leur commissionnaires. Cependant, les gibiers les plus importants, si fraîchement tués, tels les *Potamocherus porcus, Cephalophus dorsalis, Tragelaphus spekei* ou un lot de singes, représentent une opération commerciale importante pour le chasseur. Ce dernier préfère alors vendre ses produits "frais" aux vendeuses a Kisangani.

1.5. Pourquoi une telle consommation de la viande de chasse.

La population de la ville de Kisangani est estimée à environ 400.000 habitants. Les mammifères sauvages ainsi que le poisson du fleuve demeurent les meilleures sources de protéines animales. Ceci s'explique par le fait que la majorité de cette population, qui est de condition pauvre, recherche la viande de chasse qui coûte moins cher que la viande de production domestique. Un second élément du succès de la vente du gibier, est que la viande de chasse qui ne répond à aucune règle d'hygiène auquel est soumise la viande domestique, est morcelée en "petits tas" et non débitée. Il en résulte que le citadin peut alors acheter la viande de la qualité et du volume qui lui convient le mieux sur le plan financier. Enfin, il faut également préciser que, comme dans beaucoup d'autres régions, la viande de chasse a un succès évident auprès des habitants des grands centres.

1.6. But de l'étude.

L'analyse de l'action de la commercialisation de la viande de chasse à Kisangani cherche à mettre en évidence l'importance re-

lative de la pression commerciale sur le petit et moyen gibier.

1.7. Sources des données.

Une liste exhaustive des travaux sur l'exploitation de la faune par la vente de la viande de chasse est présentée dans l'introduction générale. Les études inédites de Sabuni (1978), Nlamba (1980), Saidi (1980), Wetshi (1981), Biya (1983) et Lusambasa (1984) donnent les principaux résultats analysés dans ce travail. L'expérience d'une dizaine d'années de deux des auteurs leur permet de cerner les problèmes de la commercialisation du gibier mammalien.

2. RESULTATS

Les résultats de l'analyse des données enregistrées aux marchés de Kisangani sont repris dans les tableau et figure 4. Les effectifs observés comprennent les petits et moyens gibiers vendus à l'état "frais" et "boucanés". Toutefois, les données détaillées relatives aux Primates reprises dans le tableau 4.3 se réfèrent aux animaux "frais".

Les tableau et figure 4.1 à 4.4 correspondent respectivement aux groupes taxonomiques Artiodactyla, Rodentia, Primates et Divers (y compris les Carnivora). Il nous semble important de faire remarquer que l'analyse comparative détaillée de ces résultats n'est pas aisée à cause de l'hétérogénéité des méthodes utilisées par les différents auteurs. C'est pourquoi, nous relèveront les résultats caractéristiques fournis par chaque étude pour arriver à une vue d'ensemble.

Les tableau et figure 4.1 concernant les Artiodactyla indique un prélèvement important dans la famille des Bovidae où le genre Cephalophus absorbe près de 99% de la consommation de la viande de l'Ordre (Les *Tragelaphus spekei* ne sont pas repris ici, mais dans les divers). L'espèce *C. monticola* à elle seule compte pour 75.5% de la consommation de son genre. Le chevrotain aquatique *Hyemoschus aquaticus* intervient seulement pour environ 1% des échantillons examinés durant la période de l'étude.

Un examen des résultats de Sabuni (1978), Saidi (1980), Wetshi (1981) et Biya (1983) montre une tendance à la baisse des effectifs de *C. monticola* et une augmentation de ceux de *Cephalophus spp.*. Si cette tendance se maintenait, il faudrait craindre d'une part une surexploitation de *C. monticola* et d'autre part d'un mode de chasse plus performant vis-à-vis des espèces plus grégaires ou rares telles les *C.nigrifrons, C.callipygus* et *C.dorsalis*.

La consommation de la viande de rongeurs concerne surtout deux espèces, les cricétomes (*Cricetomys emini*) et l'athérure (*Atherurus africanus*). Les tableau et figure 4.2 laissent apparaître les proportions d'exploitation entre ces deux espèces; soit 90% pour la première et 10% pour la seconde. Les Sciuridae ou écureuils, ont une part négligeable dans la viande commercialisée.

Les données relatives aux Primates vendus "frais" reprises aux tableau et figure 4.3 font voir que le genre *Cercopithecus* couvre 85.8% des singes vendus sur les marchés urbains, dont 52.6% pour l'espèce *C.ascanius;* le genre *Colobus* représente près de 10% et en troisième position vient le genre *Cercocebus* avec 4%. La part de la viande de Chimpanzé, *Pan troglodytes & paniscus*, et de babouin *Papio anubis* est négligeable, mais ne représente certainement pas la situation réelle. En effet, la vente de certaines espèces strictement protégées ne pouvant être manifeste aux marchés.

Le gibier Divers, commercialisé durant toute l'année, est principalement constitué de Suidae (*P. porcus*) avec 16.9% et de *Tragelaphus spekei* ainsi que de quelques rares observations de différentes espèces (7.8%). Mais la plus grande part des effectifs revient à l'Ordre des Chiroptera (*Eidolon helvum*) avec plus de 75% malgré que la présence de ce gibier soit saisonnière.

	ESPECES		Effectifs observés	Pourcentages/ catégorie
3.1. ARTIODACTYLA				
	Bovidae	C. monticola	24159	75.5
		C. spp (x 5)	7550 (8230)*	23.6
	Tragulidae	H. aquaticus	287	0.9
	Neotraginae	N. batesi	3	0.0
	Sub-total		31999 (40229)	
3.2. RODENTIA				
	Cricetidae	C. emini	32396	90.0
	Hystricidae	A. africanus	3594	10.0
	Sciuridae	F. spp	2	0.0
	Sub-total		35992	
3.3 PRIMATES				
	Cercopithecinae	C. neglectus	165	1.9
		C. mitis	1395	15.8
		C. lhoesti	342	3.9
		C. hamlyni	82	0.9
		C. wolfi	961	10.9
		C. ascanius	4644	52.6
		(Total genus)	(7589)	(85.8)
		C. albigena et C. aterrimus	353	4.0
		P. anubis	35	0.4
	Colobinae	C. rufomitratus	464	5.2
		C. angonlensis	389	4.4
		(Total genus)	(853)	(9.6)
	Ponginae	Pan spp.	7	0.0
		Divers (et 1)	6	0.0
	Sub-total (Effectifs frais)		8843	
	(Effectifs boucanés)(2)		9851	
	(Total primates)		(18694)	
3.4 DIVERS				
	Suidae	P. porcus	555	16.9
	Megachiroptera	E. helvum)	2475	75.3
		E. franqueti)		
	Bovidae	T. spekei)		
		B. euryceros)		
	Viverridae	C. alexandri)	257	7.8
	Manidae	Manis spp.)		
	Procaviidae	D. dorsalis)		
	Sub-total		3287	

(1) Cercopithecus aethiops

(2) ne sont pas considérés dans ce tableau

Tableau 4 : Analyse des données enregistrées à Kisangani

4.1 ARTIODACTYLA

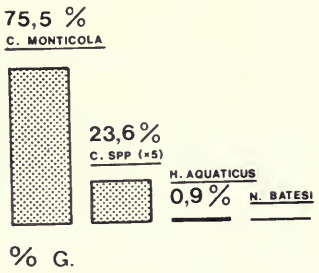

4.2 RODENTIA

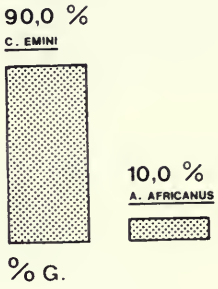

4.3 PRIMATES

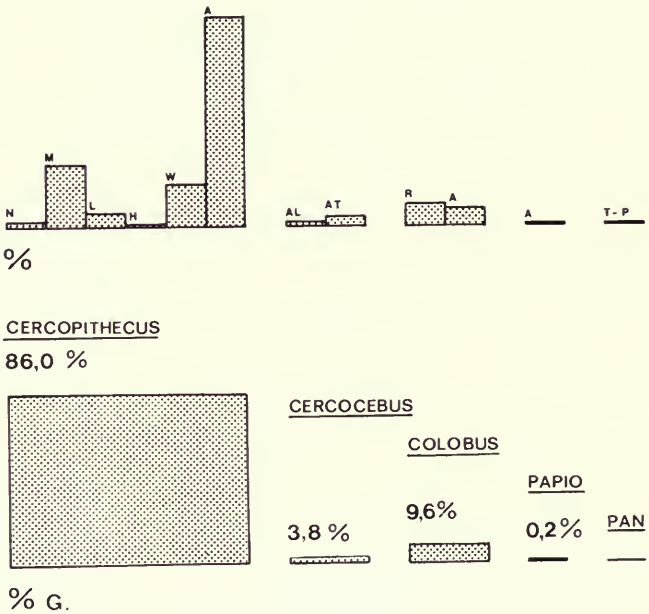

4.4 DIVERS

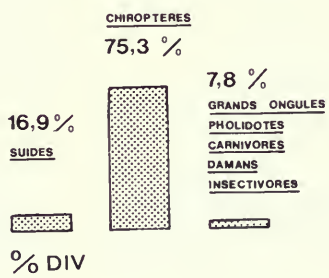

Figure 4 : Histogrammes des données enregistrées à Kisangani

3. DISCUSSION et CONCLUSION

Les tableau et figure synthétiques 5 des effectifs et pourcentages des différents groupes taxonomiques recensés sur les marchés de la ville de Kisangani entraîne le classement en valeur numérique suivant : *Artiodactyla* 44.0%, *Rodentia* 36.3%, *Primates* 16.4% et Divers 3.3%.

En nous référant aux tableau et figure 6 de la synthèse des viandes vendues "fraîche" ou "boucanée", il faut retenir ces faits :

- les Artiodactyla et Rodentia vendus à l'état "frais" sont d'environ 2.7% contre 97.3% à l'état boucané;
- les Primates par contre ont tendance à se retrouver en parts égales sous forme fraîche ou boucanée.

L'explication de ce phénomène est probablement liée à la source de l'approvisionnement, à la taille des spécimens capturés et à sa capacité de résister à la putréfaction (qui varie suivant les espèces, les conditions climatiques du moment, la manière par laquelle l'animal a été tué,..) et enfin aux possibilités de communication avec le centre urbain (transport).

Les rongeurs, par exemple, n'ont un intérêt commercial que si le nombre de prises est élevé. En effet, sur le terrain , un chasseur ne peut arrêter la chasse pour rentrer vendre un petit lot de Cricetomes et ces derniers seront donc boucanés en forêt. Il y a donc ici un effet de taille. Par contre, une journée de chasse fructueuse aux singes incitera généralement le propriétaire de ces gibiers à rentrer au village pour écouler sa marchandise dans les meilleurs délais, la viande "fraîche" ayant plus de valeur que celle "boucanée".

Les Divers, principalement les *P.porcus* et *T.spekei* qui, à la pièce représentent un potentiel financier non négligeable, sont généralement amenés au marché à l'état "frais" (82,7%).

Nous avons remarqué que l'acceptation de plus en plus importante de la viande de singe par la population de Kisangani est probablement liée au fait que ce sont les animaux qui sont vendus en plus grand nombre (et poids) à l'état "frais". Ce qui revient à dire que le faible pourcentage des autres animaux présentés à l'état "frais" et spécialement des ongulés devient financièrement inaccessible à la majorité de la population. Les méthodes de chasse usitées pour la capture des céphalophes (piégeage au collet ou au filet), n'interviennent pas en première cause dans le fait que ces animaux sont principalement boucanés. Seul le rapport poids est considéré et c'est ainsi que les céphalophes de grande taille (*C. dorsalis, C. callipygus*...) sont fréquemment amenées "fraîches" au marché.

ORDRE	Effectifs observés	Pourcents
ARTIODACTYLA	40229	44
RODENTIA	35992	36,3
PRIMATES	17114	16,4
DIVERS	3287	3,3
TOTAL	96622	

Tableau 5 : Effectifs et pourcentages des taxa recensés à Kisangani

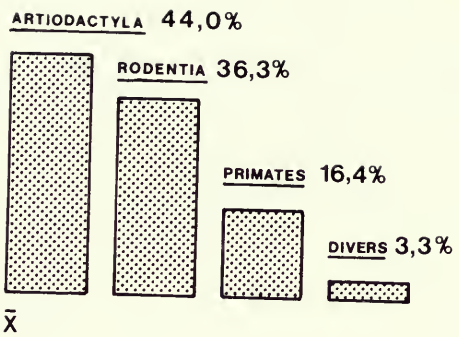

Figure 5 : Gibier commercialisé à Kisangani (taxa)

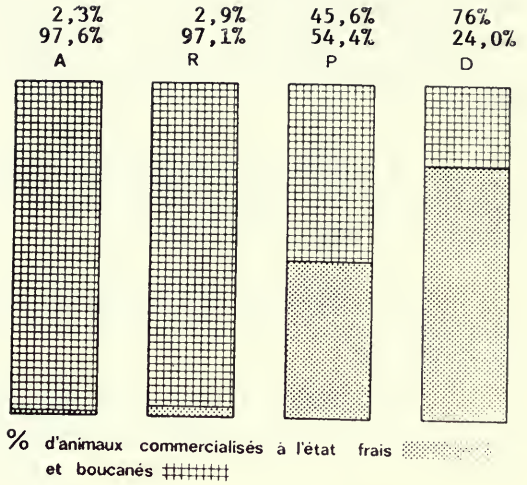

Figure 6 : Pourcentages du gibier vendu "frais" ou boucané à Kisangani

ORDRE	EFFECTIFS OBSERVES				
	TOTAL	FRAIS	%	BOUCANE	%
ARTIODACTYLA	30704	801	2,6	29903	97,4
RODENTIA	28037	780	2,8	27257	97,2
PRIMATES	13051	5878	45,0	7173	55,0
DIVERS	2156	1783	82,7	373	17,3
TOTAL	73948	9242	-	64706	-

Tableau 6 : Pourcentages moyens (par ordre) du petit et moyen gibier "frais" et "boucané" vendu sur les marchés de Kisangani.

CONCLUSIONS GENERALES

Une comparaison des moyennes obtenues dans les différents groupes taxonomiques lors de ces deux études fait apparaître qu'il y a une corrélation entre les effets de consommation en milieu rural et l'exportation vers les centres urbains ou de commercialisation. En effet, les figures 7 et 8 montrent clairement les deux points suivants :

- le peu de similitude existant entre la consommation respective des groupes taxonomiques, spécialement des Artiodactyla avec 12.8% en milieu rural contre 44.0% en milieu urbain et du groupe Divers avec 20.8% contre 3.3%;
- l'équilibre qui s'opère dans la répartition du gibier entre les milieux rural et urbain et qui probablement dépend de l'ensemble de ces critères : abondance spécifique, qualité, poids et prix.

Nous pouvons ainsi confirmer les craintes exprimées dans les conclusions du premier thème. L'allure de la courbe annuelle des activités cynégétiques (Figure 3) reflète bien l'ensemble de ces composantes, y compris la commercialisation.

Bien que le classement général résultant de l'importance de chacun des groupes place les Rodentia en première position avec 40.0%, les Artiodactyla avec 28.4%, les Primates avec 19.1% et les Divers avec 12.1%, il se fait que ce sont les Artiodactyla qui restent les Mammifères les plus recherchés sur les marchés urbains. De ce fait, le céphalophe bleu (*C. monticola*) représente le gibier qui répond le mieux aux critères locaux de commercialisation.

La pratique cynégétique menée tant par les villageois que par les citadins, ne correspond plus aux strictes besoins alimentaires du milieu rural ni aux possibilités de variance dans les habitudes alimentaires des populations de Kisangani. Plus exactement, le produit cynégétique est appelé à pallier à la carence de protéines animales domestiques et la plus grande partie de la population urbaine de Kisangani ne se procure donc que du gibier et du poisson.

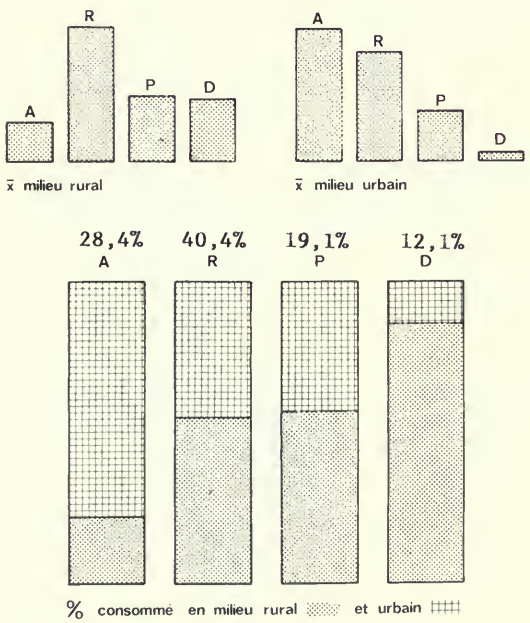

Figure 7 : Gibier consommé en milieux rural ou urbain

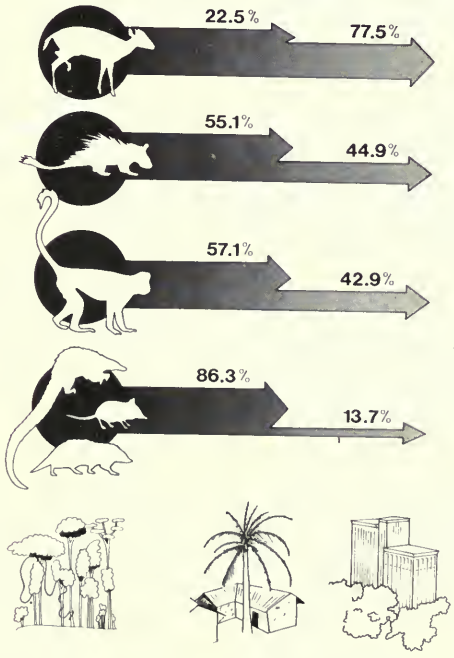

Figure 8 : Consommation ou commercialisation du gibier

Parallèlement, autour de la pratique de la chasse, tout un réseau commercial s'est développé progressivement durant cette dernière décennie, au point de, si ce n'est de créer le besoin au moins de répondre à la demande. C'est ainsi que sous l'influence des corporations de vendeuses, actuellement la vente de viande de chasse reste ouverte sur le Marché Central de Kisangani durant la période de fermeture de chasse et que durant l'année entière un grand nombre d'animaux protégés y sont librement exposés.

La pression cynégétique est telle que l'on assiste aujourd'hui à un appauvrissement considérable du patrimoine faunique dans le milieu rural. Ceci a un point tel, que les villageois ne consomment presque plus le gibier de choix destiné à la commercialisation en échange d'un faible revenu compte tenu de la valeur commercialisée finale.

Les voies routières, ferroviaires et fluviales servent à l'écoulement vers les centres urbains des produits cynégétiques, mais sont avant tout les artères d'où partent des réseaux de pénétration très étoffés vers les zones de chasse, diminuant ainsi progressivement les superficies d'habitats moins exploités. Sur la carte 2, les flèches reflètent la situation des voies de pénétration sur le terrain. Ce modèle peut être reproduit sur l'ensemble de la région forestière du pays. Pour terminer, il faut souligner les caractéristiques de la chasse dans les villages et formuler ces recommandations :

- les activités cynégétiques touchent une large part du petit et moyen gibier : elles ne sont pas sélectives, et présentent un danger réel (si commerciales) à la surexploitation des espèces telles que *Cercopithecus ascanius, Cephalophus monticola, Cricetomys emini, Atherurus africanus* etc... et la raréfaction ou disparition des espèces comme *Pan paniscus, Colobus angolensis, Colobus rufomitratus,* etc...;

- les pressions cynégétiques vont souvent de pair avec la déforestation, il serait urgent d'élargir l'aire de protection des habitats des espèces menacées;

- il serait très souhaitable que la législation en vigueur relative à la conservation de la faune et flore soit de stricte application tant pour la protection des espèces que pour la fermeture et l'ouverture de la chasse;

- les protéines animales en milieux ruraux des environs de Kisangani proviennent à environ 95% du gibier et poisson. Le capital faune étant actuellement mal connu pour en fixer les normes d'une gestion rationnelle, il est urgent d'amorcer dès maintenant une action éducative auprès des populations rurales en faveur de la faune et de vulgariser en même temps l'importance de petit élevage et de volaille comme source de protéines pour la ville du Kisangani;

- il faut enfin, veiller à la limitation de la chasse commerciale par personnes interposées et réexaminer, par un meilleur contrôle, l'utilisation du fusil.

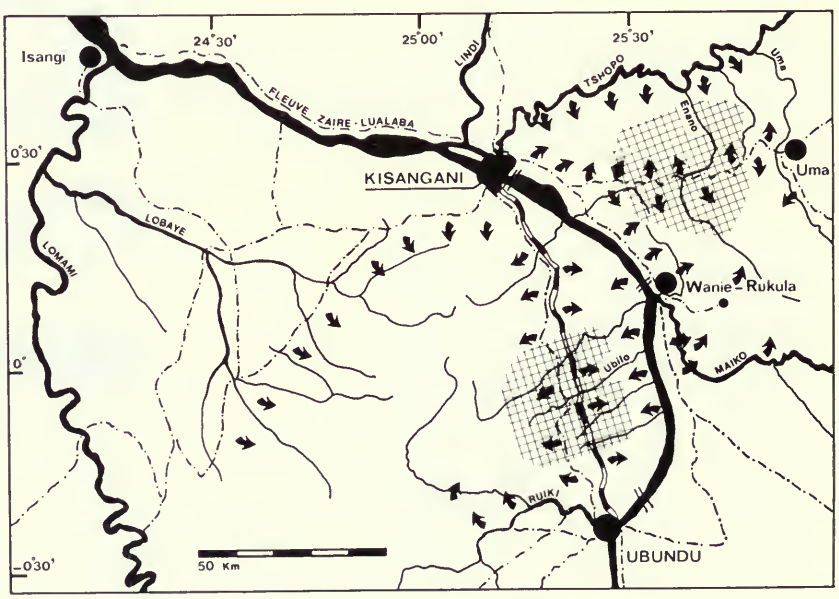

Carte 2 : Voies de pénétration vers les zones de chasse

Bibliographie

BIYA, M.T., 1983
Nouvelles observations sur l'importance relative des voies d'approvisionnement en Mammifères sauvages pour la consommation des habitants de Kisangani.
Univ. Kis., Fac. Sc., mém.lic., 57 pp., non publié.

COLYN, M.M., 1984
Crossarchus ansorgei Thomas, 1910 (Carnivora, Viverridae), seconde récolte en République du Zaïre,
Ann. Fac. Sc., Kisangani, 2, pp.79-86.

COLYN M.M., 1987
Les Primates des forêts ombrophiles de la cuvette du Zaïre : interprétations zoogéographiques des modèles de distribution.
Revue Zool. Afr., 101, pp.183-196.

LUSAMBASA, S., 1984
Détermination et provenance de quelques sous-espèces de Primates vendus sur le marché de Kisangani.
Univ. Kis., Fac. Sc., mém.lic., 36 pp., non publié.

NLAMBA, N.L., 1980
Position du genre Cercopithecus L. (cercopithécinés) dans la consommation des Mammifères sauvages à Kisangani (marché du 27 octobre).
Univ. Kis., Fac. Sc., mém.lic., 23 pp., non publié.

RAHM, U., 1966
Les mammifères de la forêt équatoriale de l'Est du Congo.
Ann. Mus. Afr.centr., Zool., 149, pp.39-121

SABUNI, K., 1978
Contribution à l'étude de l'importance relative des mammifères sauvages en général et de Cephalophus monticola (céphalophinés) en particulier dans la consommation de la viande de chasse à Kisangani (Haut-Zaïre).
Univ. Kis., Fac.Sc., mém.lic., 43 pp., non publié.

SAIDI, M.N., 1980
Sources et voies d'acheminement du gibier vendu sur le marché central de Kisangani (Haut-Zaïre).
Univ. Kis., Fac. Sc., mém.lic., 59 pp., non publié.

SETZER, H.W. & MEESTER, J., 1971
The mammals of Africa : an identification manual.
Smithsonian Institution Washington, part. 1-15.

WETSHI, L., 1981
Consommation de mammifères sauvages à Kisangani (Haut-Zaïre) : observations nouvelles et évolution du marché.
Univ. Kis., Fac. Sc., 22 pp., non publié.

WETSHI, L., BIYA, M.T. & RUELLE, J.E., 1986
Consommation de mammifères sauvages par la population de Kisangani (Zaïre).
Ann. Fac. Sc., Kisangani, 4.

---

* M.M. COLYN,
Laboratorium voor Algemene Dierkunde, Rijksuniversitair Centrum Antwerpen, groenenborgerlaan 171, B-2020 Antwerpen, Belgique.

** A. DUDU,
Département Ecologie et Conservation de la Nature, Université de Kisangani, B.P. 2012, Kisangani, République du Zaïre.

*** M. MANKOTO MA MBAELELE,
Président Délégué Général de l'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature, B.P. 868, Kinshasa, République du Zaïre.

(article présenté au Symposium international sur la gestion de la faune en Afrique sub-saharienne à Harare (6 - 12 octobre 1987)

CITES

OTTAWA (Canada) : Conférence des Parties

Du 12 au 24 juillet 1987 s'est tenue à Ottawa (Canada), la sixième Conférence des Parties de la CITES (Convention pour le Commerce International des Espèces Menacées). 84 Etats Parties y étaient représentés - la Convention en compte 95 à l'heure actuelle. Des observateurs de quelque 150 organisations et agences étaient également présents. Parmi les principales, citons la FAO, le PNUE et la CEE.

La Conférence fut ouverte par Mme Pauline BROWES, Membre du Parlement canadien. Les discours d'ouverture furent donnés par Mr. M.K. RANJITSINH (Inde), Président du Comité Permanent CITES, et Mr. W. MANSFIELD, Directeur-Adjoint du PNUE. Au cours de ces discours, une attention particulière fut attirée sur la situation financière alarmante de la CITES due en partie au paiement tardif des contributions par les Parties.

Trois nouveaux membres régionaux ont été élus au Comité Permanent pour quatre ans, à savoir, le Népal pour l'Asie, le Pérou pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Malawi pour l'Afrique.

Introduction.

Conclue à Washington en 1973 à la demande des pays du Tiers-Monde soucieux de conserver leur patrimoine naturel surexploité vers les pays riches, la Convention dite de Washington, connue sous le sigle CITES ("Convention on International Trade on Endangered Species" ou "Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées"), règlemente le commerce international des animaux et des végétaux menacés d'extinction, en ce compris le commerce d'animaux vivants, mais aussi des animaux morts, des parties d'animaux et des produits dérivés de ceux-ci.

Pour ce faire, des listes d'animaux et de végétaux ont été établies. Les espèces menacées d'extinction immédiate sont reprises à l'Annexe I de la Convention : leur commerce est strictement interdit, sauf dérogation exceptionnelle. Les espèces menacées risquant l'extinction sont reprises à l'Annexe II : leur commerce est toléré selon des conditions strictes. Les espèces déclarées par un pays en danger sur son territoire sont reprises à l'Annexe III : leur commerce est autorisé, à certaines conditions également.

Ces listes ne sont pas immuables. Elles peuvent être soumises à modification, après discussion entre Parties aux cours de Conférences bisannuelles. C'est ce que font les pays à chaque session de la Conférence des Parties dont la dernière vient de se tenir à Ottawa (Canada).

Aujourd'hui, la position des pays est favorable au concept rationaliste, plutôt que conservationniste. La faune et la flore sauvages sont considérées comme des ressources renouvelables, dont l'exploitation peut être acceptée, si elle est raisonnable.

Toutefois, certaines situations sont si catastrophiques que des prises de position fermes sont nécessaires. Tel fut le cas à Ottawa en ce qui concerne l'éléphant et le rhinocéros. L'avenir d'autres espèces a également été discuté à Ottawa, par exemple les crocodiles, la tortue verte, le léopard, la vigogne,... pour ne citer que les principales. L'association internationale TRAFFIC a églement fait le point sur l'application de la Convention.

D'autres problèmes relatifs à la gestion de la Convention ont également été abordés : financement de la Cites, comités permanents et groupes de travail CITES, rapports nationaux, commerce des spécimens de plantes, application de la Convention, Commerce des espèces élevées en captivité, ...

Nous ne nions aucunement l'importance primordiale pour la bonne application de la Convention de nombre de ces points. Toutefois, dans le cadre de cet article, nous nous limiterons volontairement à quelques points bien précis concernant la faune africaine et dont nous détaillerons les résultats des discussions tenues.

Commerce de l'ivoire.

Selon les recommandations de la Conférence de Buenos-Aires, une unité de coordination pour l'ivoire a été établie au sein du secrétariat CITES pour coordonner le commerce mondial de l'ivoire.

Afin de renforcer et d'améliorer les procédures de contrôle de l'ivoire à la lumière des résultats de la première année d'application du système de quotas, la session du Comité s'appuya sur trois documents de base. Un rapport du secrétariat sur le fonctionnement du système de quotas avec deux annexes : un rapport du WTMU sur l'effet des récents changements de législation sur le commerce mondial de l'ivoire et un rapport du groupe UICN des spécialistes de l'éléphant d'Afrique et du rhinocéros (GSEAR) sur les tendances actuelles des estimations des populations d'éléphants d'Afrique et comment interpréter ces tendances au vu du système de quotas. Les deux autres documents concernaient le marquage des morceaux d'ivoire, le commerce de l'ivoire travaillé et le financement des contrôles du commerce de l'ivoire.

Vu le vif intérêt suscité par ce sujet, un groupe de travail fut formé comprenant 26 pays Parties et organisations non-gouverne-

Défenses d'éléphants confisquées (photo WWF/P.M.Snider)

mentales (ONG). Le groupe de travail rédigea six propositions de résolutions qui furent adoptées en séance plénière : ce sont les résolutions Conf. 6.11 à 6.16.

La résolution Conf. 6.11 a pour but de faire pression sur les pays qui méprisent délibérément les procédures de contrôle de l'ivoire. Elle recommande que toutes les Parties usent de tous les moyens possibles pour faire pression sur les pays qui continuent d'autoriser un commerce illégal d'ivoire. Elle recommande également qu'une délégation rencontre les dirigeants des Etats du Burundi et des Emirats Arabes pour les informer de la gravité du problème dans leur pays.

La résolution 6.12 invite les Parties à :

1) se soumettre au système de quotas pour l'ivoire comme repris à la Résolution 5.12 et à en améliorer le respect partout où c'est possible;

2) améliorer la gestion par une meilleure mise en vigueur des lois et une meilleure surveillance des populations;

3) offrir des primes pour toute information menant à l'arrestation et à la condamnation des braconniers et trafiquants d'ivoire;

4) établir un Groupe de Travail sur l'éléphant d'Afrique pour travailler étroitement avec le Secrétariat CITES et le GSEAR sur l'application des procédures de contrôle du commerce de l'ivoire et qui ferait rapport au moins six mois avant la prochaine Conférence et

5) inciter le Secrétariat à réaliser dès que possible une enquête sur le commerce de l'ivoire brut et travaillé en Afrique.

La résolution 6.13 tend à améliorer le financement de l'unité de coordination de l'ivoire. Elle invite toutes agences ayant un intérêt dans le commerce de l'ivoire, en ce compris les gouvernements, les ONG et les groupes commerciaux, à contribuer volontairement au Secrétariat. Elle suggère que le Secrétariat consulte le Centre UICN sur les lois de l'Envi-

Des rapports alarmants sur l'état de certaines espèces sont issus de la réunion d'Ottawa qui vise à restreindre ou interdire le commerce des espèces animales et végétales menacées.

Les éléphants : un rapport de l'UICN indique un déclin dramatique de la population africaine d'éléphants à cause du commerce de l'ivoire : 36% depuis 1981. Il resterait à peine 75 000 éléphants en Afrique (pour certains experts beauxoup moins), et plusieurs pays sont particulièrement frappés : Kénya (35 000 contre 65 000), Zambie (41 000 contre 160 000), Somalie (- 35%), Soudan (- 30%), Tanzanie (-16%). Le rapport précise qu'en 1986 le commerce légal autorisé a représenté moins de 25% du commerce total et que les défenses de 89 000 éléphants sont entrées illégalement sur le marché.

Deux états au banc des accusés : le Burundi qui aurait "blanchi" 50 000 défenses et les Emirates Arabes Unis considérés comme les principaux responsables du trafic de l'ivoire. Les Emirats ont annoncé leur décision de quitter la Convention le 1er janvier 1988.

Les Rhinocéros : la population mondiale des 5 espèces de rhinocéros est passée de 70 000 individus en 1970 à 11 500 aujourd'hui. Rien qu'en Afrique, celle des rhinocéros noirs est passée de 65000 individus à 4500 dans la même période. C'est principalement le commerce de sa corne qui menace les rhinocéros pour faire des médicaments en Extrême-Orient et des manches de poignards au Yémen du Nord.

En-dehors des Emirats Arabes Unis et du Burundi, principaux accusés à Ottawa plusieurs pays ont fait l'objet de critiques sur l'application de la Convention de Washington et notamment la France : trafic important en provenance de Guyane mal contrôlé (perroquets, singes, reptiles, félins tachetés ...) et commerce de tortues. Deux autres pays industrialisés complétent le tiercé des plus mauvais élèves de la CITES : l'Autriche (perroquets, chimpanzés pour essais en laboratoires pharmaceutiques, ...) et le Japon (quantités énormes de peux de crocodiles, de peaux de caimans du Paraquay, d'écailles de tortues ...)

ronnement concernant les possibilités de revenus à tirer sur les impôts, taxes, amendes. droits, ... afin de favoriser la mise en vigueur de la CITES.

La Résolution 6.14 recommande que les Parties établissent un système d'enregistrement d'importateurs et d'exportateurs brevetés pour l'ivoire brut et limitent leurs affaires commerciales à ces importateurs et exportateurs enregistrés et sous licence à partir du premier janvier 1989. De plus, elle recommande d'encourager de tels commerçants à former une association afin de contrôler leur propre industrie en liaison avec le Secrétariat de la CITES. Elle suggère que les parties chez lesquelles les sculpteurs d'ivoire ne sont pas encore organisés, structurés ou contrôlés devraient examiner les moyens d'enregistrer et de donner des licences à de telles entreprises et introduire des procédures pour permettre la surveillance des mouvements d'ivoire dans l'Etat.

La Résolution 6.15 donne les dimensions des morceaux d'ivoire qui doivent être marqués, à savoir 20 cm de long et un kg ou plus. Ainsi, les morceaux plus petits que 20 cm ou, si plus longs, pesant moins d'un kg ne doivent pas être marqués. Les défenses entières doivent toutes être marquées.

La dernière recommandation fait l'objet de la Résolution 6.16 et concerne les cargaisons d'ivoire travaillé qui devraient être "facilement reconnaissables" selon la définition de "spécimens" de l'Article I (b)(ii) et les clauses de l'Article IV; mais les Parties devraient adopter une approche pragmatique en indiquant le nombre d'articles exemptés de contrôle selon l'Article VII.

Cornes de rhinocéros.

Dans son rapport sur le commerce des produits de rhinocéros, Esmond Martin souligne la gravité de la situation des rhinocéros. A ce jour seulement 11000 rhinocéros survivent pour les 5 espèces. Cela représente une diminution de 85% depuis 1970 principalement due au braconnage des rhinos pour leur corne. L'espèce la plus durement touchée est le rhinocéros noir *Diceros bicornis* dont la population est tombée de 65000 à 4000 durant cette même période. La Résolution 6.10 adoptée en séance plénière appelle à des mesures de contrôle plus strictes du commerce des produits en corne de rhinocéros. La Résolution exhorte les Parties à interdire complètement **toute** vente tant au niveau national qu'international de quelque partie de rhinocéros que ce soit, à l'unique exception des trophées de chasse obtenus légalement. Il est également réclamé une plus grande prise de conscience de la part des autorités judiciaires, de plus fortes amendes pour les personnes ou compagnies reconnues coupables de délits qualifiés et une intervention ferme contre les intermédiaires et les braconniers.

La Résolution préconise la destruction de tous les stocks gouvernementaux et parastataux de cornes de rhinocéros et l'utilisation de fonds d'aide extérieure pour la protection des rhinos dans les pays concernés. La Résolution demande également que les Parties fassent pression par tous les moyens appropriés sur les pays qui continuent à autoriser le commerce des cornes de rhinos, particulièrement le Burundi et les Emirats Arabes, afin qu'ils interdisent pareil commerce. Elle recommande aussi de promouvoir l'utilisation de substituts aux produits de rhinos et d'encourager le développement de stratégies nationales et internationales de conservation des rhinocéros.

Peaux de léopards.

Au cours des discussions sur le commerce des peaux de léopards à la 4ème Conférence des Parties (Botswana, 1983), la Zambie et le Zimbabwe proposèrent de transférer plusieurs populations de léopards africains *Panthera pardus* de l'Annexe I à l'Annexe II vu que ces populations n'étaient pas menacées. Au vu de l'opposition, cette proposition fut retirée en faveur d'une résolution (Résol. Conf. 4.13) établissant des quotas d'exportation de peaux de léopards pour certains pays avec des conditions strictes pour s'assurer que cela ne deviendrait pas une affaire commerciale et serait bien contrôlé. Lors de la 5ème Conférence (Argentine, 1985), l'insuffisance d'information ne permit pas d'évaluer le système de quotas et il fut demandé au Secrétariat de faire rapport sur ce système à la prochaine réunion.

Pour la 6ème Conférence, le Secrétariat n'avait pas seulement fait rapport sur les quotas mais avait aussi fait faire une étude sur la situation du léopard en Afrique sub-saharienne. Cette étude fut menée par Rowan MARTIN et Tom de MEULENAER et financée par le Safari Club International et l'Institut américain de la Fourrure. Utilisant toutes les informations disponibles sur la densité du léopard, sur les habitats disponibles et sur les précipitations, un modèle mathématique fut construit et la population de léopards estimée à 700000 pour toute l'Afrique sub-saharienne. Au vu de ce résultat étonnant - le léopard ne serait plus menacé -, de nombreuses Parties, tout particulièrement africaines, souhaitèrent plus de temps pour étudier ce rapport. Beaucoup reconnurent toutefois que la situation de l'espèce restait vulnérable et que le système de quotas devait être maintenu. Aucune proposition n'avait été soumise à l'avance afin de transfére le léopard de l'Annexe I à l'Annexe II.

Dans son rapport sur le fonctionnement des quotas, le Secrétariat relevait certains problèmes dont le principal concernait le Botswana, ce pays n'ayant pas renseigné ses exportations pour 1986 et celles de 1985 excédaient les quotas attribués de près de 25%; de plus, certaines exportations étaient à but purement commercial.

Le Zimbabwe demanda une augmentation de son quota tandis que la République centrafricaine et l'Ethiopie demandèrent des quotas pour la première fois; ce dernier pays cherchant à réduire une population existante trop importante.

La Résolution 6.9 fut adoptée renouvelant le système des quotas après révision des quotas annuels de peaux et confirmant la prise en compte des trophées de chasses dans ces quotas.

Quotas accordés :	Botswana	80
	Ethiopie	500
	Kénya	80
	Malawi	20
	Mozambique	60
	R.C.A.	40
	Tanzanie	250
	Zambie	300
	Zimbabwe	500

Peaux de crocodiles.

Le système de quotas selon lequel certaines espèces sont transférées de l'Annexe I à l'Annexe II sera complètement revu pour la

7ème Conférence des Parties mais en attendant, les 10 pays africains détenteurs actuels de quotas pour le Crocodile du Nil *Crocodylus niloticus* ont demandé de continuer avec ces quotas pour 1987, 1988 et 1989. Des plans détaillés de gestion et d'estimation des populations - requis par la Résol. Conf. 5.21 - ont été reçus du Botswana, du Malawi, du Mozambique, de Tanzanie et de Zambie pour lesquels les quotas demandés ont été approuvés. Le Kénya a demandé d'augmenter son quota de 150 à 5000. Ce quota fut approuvé après avoir reçu l'assurance que 4000 peaux du quota proviendraient bien d'élevages. La poursuite du quota du Soudan et la légère augmentation de celui du Cameroun furent également acceptés avec une légère opposition. Mais l'augmentation substantielle de son quota demandée par Madagascar fut rejetée vu qu'il est clair que les crocodiles sont peu protégés dans l'île et qu'ils sont officiellement classés comme "vermines". Le Congo a d'abord demandé un quota de 650 *C. niloticus* et l'extension de ce quota à deux nouvelles espèces, le *Crocodylus cataphractus* et l'*Osteomaemus tetraspis*, du fait que ces trois espèces sont tuées dans le pays et que les autorités de la faune sont incapables de différencier les peaux. Cet argument controversé, malgré de faibles quotas pour les trois espèces (cfr. tableau), fut accepté dès lors qu'une enquête plus détaillée sur les crocodiles dans le pays fut planifiée et en dépit du fait que la proposition ne remplit que peu d'exigences de la résolution Conf. 5.21.

L'Indonésie, qui détenait déjà un quota pour 2000 *Crocodylus porosus*, proposa tout d'abord simplement de maintenir sa population dans l'Annexe II sans restriction de quota, mais ceci fut modifié lors de la réunion en une demande d'augmentation du quota à 4000 qui serait géré par un nouveau programme FAO sur les crocodiles dans le pays. Vu la difficulté de contrôler les exportations illégales, le respect de ce quota ne pourrait être garanti que grâce à la coopération des importateurs et, bien que le Japon ait accepté de coopérer avec les autorités indonésiennes, l'autre principal importateur, Singapour, n'accepta pas.

	1986	1987	1988	1989
Crocodylus niloticus				
Botswana	-	2000	2000	2000
Cameroun	20	100	100	100
Congo	1000	150	150	150
Kénya	150	1000*	1000*	1000*
	-	4000°	4000°	4000°
Madagascar	1000	1000	1000	1000
Malawi	500	700*	700*	700*
	-	200°	300°	600°
Mozambique	1000	1000*	1000*	1000*
	-	-		3000°
Soudan	5000	5000	5000	5000
Tanzanie	1000	2000	2000	2000
Zambie	2000	2000*	2000*	2000*
	-	1350°	3600°	6200°
Crocodylus cataphractus				
Congo	-	600	600	600
Osteolaemus tetraspis				
Congo	-	500	500	500
Crocodylus porosus				
Indonésie	2000	2000	4000	4000

***** : animaux sauvages
° : animaux d'élevage

QUOTAS D'EXPORTATION DE CROCODILIENS (source : *TRAFFIC Bulletin*)

CONSERVATION

Forêt tropicale : attention DANGER !

Il est urgent que les gouvernements et les organismes d'assistance au développement révisent leurs politiques forestières si l'on veut sauver les forêts tropicales du monde. Telle est l'affirmation de la Conférence sur les forêts tropicales qui a réuni à Bellagio (Italie), les 1 et 2 juillet 1987, des responsables des gouvernements et les chefs des principales organisations mondiales d'aide, sous les auspices de la FAO, de la Banque Mondiale, du Programme des Nations Unies pour le Développement, du World Resources Institute et de la Fondation Rockfeller.

Comme exemple de réformes nécessaires, la Conférence a recommandé que les gouvernements nationaux abolissent "les subventions et autres mesures qui nuisent à l'efficacité économique et provoquent la surexploitation des forêts".

Les organismes d'assistance au développement, tant nationaux qu'internationaux, doivent s'assurer que leurs politiques "contribuent à la protection des écosystèmes naturels et non à leur destruction". On a aussi appelé à une participation accrue du secteur privé, en particulier des petits exploitants et des collectivités locales, au reboisement.

La Conférence a lancé un appel aux dirigeants de tous les pays du monde, afin qu'ils s'associent à un Plan d'action forestier tropical visant à assurer la conservation et l'utilisation viable des forêts tropicales naturelles, dans l'intérêt des populations des pays en développement et de toute l'humanité.

La destruction rapide des forêts tropicales constitue une des plus graves menaces pour l'environnement.

Le déboisement dans les pays en développement a des conséquences catastrophiques pour la production vivrière, les approvisionnements en bois de feu et en fourrage, la fertilité des sols et les ressources en eau. Il sape les bases mêmes de l'agriculture dans ces pays et aggrave la pauvreté rurale. Plus précisément :

- plus de la moitié des forêts tropicales ont disparu depuis le début du siècle;
- plus de 11 millions d'hectares de forêts tropicales (équivalent à la superficie du Libéria) disparaissent chaque année;
- les moyens de subsistance de 200 millions de personnes sont directement compromis;
- plus d'un milliard de personnes manquent de bois de feu et de fourrage;
- les pays en développement importent actuellement plus de 10 milliards de dollars par an de produits forestiers;
- la destruction des forêts tropicales entraîne la disparition d'écosystèmes irremplaçables et la perte définitive de ressources génétiques végétales et animales.

Les 56 pays les plus gravement touchés regroupent plus de la moitié de la population du tiers monde.

Les causes du déboisement sont bien connues : défrichement pour l'agriculture sous l'effet de la pression démographique, besoins de bois de feu et de fourrage, surexploitation des forêts pour approvisionner l'industrie et pour l'exportation, politiques officielles inadéquates en matière de régime foncier, de subventions, de colonisation des terres forestières et autres questions démographiques. Les organismes d'aide au développement eux-mêmes aggravent parfois le problème en finançant de vastes projets de développement dangereux pour l'environnement.

Le Plan d'Action Forestier Tropical a concentré l'attention de l'opinion mondiale sur cette crise; Il a été approuvé par les autorités forestières de plus de 60 pays en développement et accepté comme base pour l'action par de nombreux organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement. L'engagement a été pris de faire passer de 500 millions de dollars US en 1984 à un milliard en 1988 le montant annuel de l'assistance au secteur forestier pour appuyer le plan.

La Conférence de Bellagio, sensible à la nécessité d'agir de toute urgence à l'échelle mondiale dans le cadre du Plan d'action forestier tropical a formulé dix grandes recommandations pour surmonter la crise :

1. Chiffrer le coût de l'inaction
2. Incorporer une stratégie forestière à long terme dans les plans nationaux de développement
3. Promouvoir la participation communautaire
4. Encourager la participation du secteur privé
5. Réorienter les politiques
6. Protéger les écosystèmes forestiers tropicaux
7. Intégrer la foresterie dans l'aménagement du territoire
8. Renforcer la recherche
9. Surveiller le déboisement des zones tropicales
10. Coordonner l'action internationale.

Une équipe internationale commencera immédiatement à élaborer des recommandations spécifiques concernant les modifications des politiques, les stratégies de financement et les mécanismes institutionnels nécessaires à l'application de ces recommandations et d'autres mesures allant dans le même sens. Un deuxième Bellagio devra être organisé dans l'année pour examiner ces recommandations et formuler des propositions en vue de leur adoption.

(Unasylva 157/158)

Zones Humides : la Zambie montre l'exemple

Sans doute le meilleur moyen d'intéresser les pays africains à la conservation des Zones Humides est la réalisation d'un programme pratique de conservation qui sera utilisé comme exemple.

C'est exactement ce qu'essaie de faire l'UICN en Zambie. Le Dr. Patrick DUGAN, expert UICN pour les Zones Humides, participa dernièrement en Zambie à un atelier organisé dans le cadre d'un projet WWF, atelier qui pourrait aider des milliers de Zambiens à utiliser les zones humides des plaines de la Kafue et du Bassin de Bangweulu - deux régions distantes l'une de l'autre de plusieurs centaines de kilomètres. DUGAN expliqua que ces deux zones humides sont deux des plus importantes, spécialement renommées pour les espèces de Lechwe - antilope de zones humides - endémiques à ces zones. Il existe deux espèces distinctes de Lechwe, le Cobe lechwe. *Kobus smithemani*, à Bangweulu et le Cobe lechwe du Zambèze, *Kobus leche kafuensis*, dans les plaines de la Kafué.

Ces zones abritent des dizaines de milliers d'animaux de même que de grands nombres d'oiseaux d'eau tant sédentaires que migrateurs. La région abrite également un des oiseaux les plus intéressants d'Afrique, la cigogne à tête de baleine *Balaeniceps rex*.

Le projet cherche à démontrer l'importance des zones humides pour la société par une utilisation durable des ressources des zones humides, insistant en particulier la "récolte" de Lechwe pour la consommation humaine.

Jusqu'à présent, le projet a exploré avec les agences gouvernementales et les communautés, leurs craintes concernant la dégradation des ressources des zones humides.

Le Chef de Projet, Dr. Harry CHABWELA, poursuit actuellement la seconde phase du projet visant tout particulièrement la préparation d'un schéma détaillé de récolte et autres utilisations des Lechwe de la Kafué. A cela, s'ajoute une proposition d'utilisation rationnelle et de développement rural de Bangweulu.

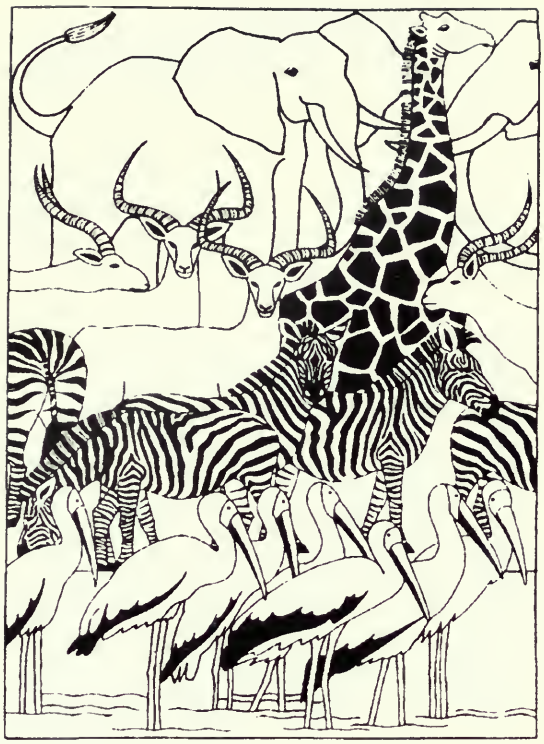

Zambie : Notre Faune est notre AVENIR (UICN - C.Bass)

Ces zones humides parmi les plus importantes d'Afrique, malgré la présence de développements modernes dans la Kafué, fournit encore des bénéfices substantiels aux communautés rurales.

Alors que l'Afrique cherche à résoudre ces problèmes croissants d'alimentation, il faut espérer que l'exemple de tels projets sera suivi d'autres dans d'autres régions où la communauté peut profiter de la Conservation des zones humides.

(source : Bulletin UICN, 18, 5-6)

Formation en aménagement des zones humides.

Le Projet pour la sauvegarde des oiseaux côtiers au Ghana ("Save the Seashore Birds Project-Ghana), ou SSBP-G, a organisé un cours international de formation à l'aménagement des sites et la protection des especes. Ce cours était organisé à l'Université du Ghana, Legon, du 3 au 25 août 1987 pour les fonctionnaires à l'aménagement de la faune sauvage dans les pays anglophones d'Afrique occidentale.

Le SSBP-G est un projet conjoint entre le Gouvernement du Ghana, la Société Royale pour la Protection des Oiseaux (SRPO) et le Conseil International pour la Protection des Oiseaux (CIPO), visant à protéger les oiseaux migrateurs de mer et des côtes et leurs habitats côtiers.

Cette formation fut organisée afin de pallier au manque important de personnel formé dans le domaine de l'aménagement des zones humides côtières et de la conservation des oiseaux de la côte en Afrique occidentale. Financé par la SRPO, le WWF et le Bureau International pour la Recherche sur les Oiseaux d'Eau (BIROE), ce cours fut organisé pour :

1. promouvoir l'échange et le débat d'idées sur la conservation de la faune sauvage en Afrique occidentale, et tout spécialement la protection des sites et des espèces;

2. développer des avant-projets de plans d'aménagement pour une utilisation soutenue et le rehaussement des valeurs fauniques et éducatifs de certaines zones humides côtières;

3. fournir un forum de formation et d'échange d'expérience pour les participants.

Quinze personnes participèrent à ce cours venant de Gambie (1), du Ghana (8), du Libéria (1), du Nigéria (3) et de Sierra Leone (2). Les instructeurs furent sélectionnés parmi le staff de la SRPO, des experts indépendants financés par le BIROE, des professeurs des départements de Botanique et Zoologie de l'Université du Ghana de même que des experts d'autres organisations du Ghana.

Ce séminaire permit des expériences pratiques des concepts d'aménagement des sites en utilisant trois sites importants pour les oiseaux de la côte : le Delta de Densu et les cuvettes salées de Panbros à Accra, la lagune Sakumo à Tema et la lagune Muni à Winneba. Les avant-projets des plans d'aménagement réalisés au cours du séminaire furent présentés au Ministre chargé des terres et des Ressources naturelles par le Chef de Projet SSBP-G.

Le Professeur George Benneh, Vice-Recteur de l'Université du Ghana remit les certificats aux participants lors d'une céremonie de clôture tenue au State House à Accra.

Le séminaire fut très fructueux et les participants repartirent chargés d'un nouvel enthousiasme et d'une plus forte détermination à continuer la lutte pour la conservation des ressources de certaines zones humides dans leurs pays respectifs.

Planification et gestion des zones humides côtières.

Du 9 au 13 novembre 1987, s'est tenu à Mbour (Sénégal) un séminaire international sur la planification des zones côtières et leur contribution à un développement durable en Afrique.

Des représentants des pays d'Afrique occidentale et des organisations internationales pour la conservation de la nature se sont réunis afin de discuter des problèmes de conservation des zones humides dans la sous-région et de formuler un plan d'action qui assurerait une utilisation durable des ressources des zones humides d'Afrique occidentale. Le séminaire était organisé et financé par le Ministère sénégalais de la Protection de la Nature, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des ressources naturelles (UICN), le Service des Parcs Nationaux des Etats-Unis et l'Agence de développement international des Etats-Unis.

Le séminaire portait sur quatre thèmes majeurs :

1. Etudes de cas démontrant comment la conservation et l'aménagement de zones humides ont contribué à un développement durable;

2. Situation actuelle des ressources des zones humides côtières en Afrique de l'Ouest;

3. Rôle d'une gestion intégrée des zones côtières pour la résolution de problèmes d'aménagement identifiés;

4. Identification de zones d'action prioritaires.

Quarante-trois personnes représentant trente-deux organisations participaient au séminaire qui comporta deux sessions principales :

a. Etudes scientifiques de cas et comptes-rendus nationaux;

b. Groupes de Travail et ateliers.

Des rapports nationaux du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Nigéria, de la Sierra Leone et du Togo furent présentés. Huit études scientifiques de cas furent discutées, allant de l'intégration de la culture du riz à la conservation des zones humides, au rôle du recensement des oiseaux d'eau pour la conservation des zones humides

Le séminaire nota l'insuffisance de l'information sur les valeurs dans la gestion. Il fut également noté que les résultats de recherche ne sont pas correctement diffusés et que des synthèses efficaces de ces travaux ne sont pas disponibles.

Le Séminaire recommande donc de :

1. identifier les recherches prioritaires tenant compte des besoins de la conservation et d'une utilisation durable;

2. créer des conseils scientifiques et techniques pour superviser le choix des recherches faites par les équipes de chercheurs;

3. faire autant que possible une surveillance régulière des écosystèmes côtiers évitant des études de secteurs isolées;

4. rédiger les résultats des recherches sous une forme compréhensible par tous et qui devraient être largement diffusés, priorité devant être donnée aux résultats montrant la valeur économique des ressources des zones humides côtières;

5. identifier des structures nationales chargées de catalyser et promouvoir l'échange d'informations sur les ressources côtières. Ces structures devraient se faire autant que possible au sein de Stratégies Nationales de Conservation.

Un des résultats majeurs de ce séminaire est la seconde ébauche de la Stratégie d'Action pour les Zones Humides Côtières en Afrique de l'Ouest. Après de dernières revues et précisions, le document sera promu auprès des gouvernements, des agences de coopération et des NGO. Il est espéré que ces Stratégie et Programme d'Action servent d'ossature aux investissements futurs dans les écosystèmes humides de la région.

RAMSAR : Adhésion prochaine de l'Egypte

L'Egypte englobe un fort pourcentage de l'ensemble des zones côtières méditerranéennes de l'Afrique du Nord et fournit des habitats importants à un grand nombre d'espèces d'oiseaux migrateurs. Une visite conjointe de délégués du Bureau International de Recherche sur les Oiseaux d'Eau (BIROE), de la Fondation pour les Recherches Ornithologiques en Egypte (FORE) et du Conseil International pour la Protection des Oiseaux (CIPO) auprès des autorités égyptiennes chargées de la Conservation de la Faune Sauvage (EEAA) fut organisée en avril dernier afin de discuter l'adhésion de l'Egypte à la Convention de Ramsar.

Bien que l'Egypte ait soumis sa demande de ratification à l'UNESCO, dépositaire de la Convention, actuellement aucune zone humide spécifique n'a encore été désignée. Dr. EID, Président de l'Agence des Affaires égyptiennes de l'Environnement a promis de faire parvenir à l'UNESCO la description des sites des trois principales zones humides : les lacs Bardawil, Burullus et Manzala.

Les Services égyptiens de la faune sauvage et l'EEAA ont apprécié le support technique et financier du CIPO/BIROE/FORE pour le développement et l'exécution de programmes de conservation en Egypte dans les domaines de l'éducation à l'environnement, des travaux d'enquête, des programmes de formation et la rédaction des plans directeurs des sites importants pour les oiseaux migrateurs. Des projets détaillés ont d'ores et déjà été rédigés et des membres du personnel des Services égyptiens de la faune sauvage participeront cet automne à des cours spécialement organisés par le CIPO et le BIROE.

Durant son séjour en Egypte, le Dr. W. Verheugt - Coordonateur des programmes CIPO pour les oiseaux migrateurs - a pu directement se rendre compte de l'importance des abattages d'oiseaux sur le lac Manzala dans la Vallée du Nil. Comme en Afrique de l'Ouest, les oiseaux marins tels que les sternes y courent le risque d'être capturés par de jeunes enfants utilisant des hameçons appâtés.

(source : World Birdwatch, 9(2))

Le Nigéria signe un accord de Conservation avec le CIPO

Le Conseil International pour la Protection des Oiseaux (CIPO) et la Société Royale pour la Protection des Oiseaux (SRPO) ont signé un accord avec le gouvernement du Nigéria pour protéger une des zones humides les plus importantes du Nigéria : la zone humide Hadejia-Nguru dans le Bassin du Lac Tchad.

Cet accord ouvre la voie à un projet conjoint avec la Fondation nigérianne pour la Conservation (FNC) afin de préserver les zones humides. Le projet Hadejia-Nguru a pour but d'explorer les différentes options d'utilisation des terres pour les ressources en eau de cette zone au bénéfice tant des communautés humaines qu'animales.

La SRPO fournira l'apport initial de fonds et le support technique au projet. En première priorité, le personnel du projet, aidés par les Services de la faune des Etats de Borno et Kano, feront l'inventaire de la zone quant aux différentes utilisations des terres, en ce compris le pâturage, l'agriculture, les forêts et les pêches. Depuis février, un biologiste du CIPO, parrainée par le Gouvernement des Pays-Bas, réalise une étude préliminaire sur la faune sauvage et spécialement les oiseaux migrateurs. Le projet utilisera des photos "satellite" pour dresser une carte des ressources des zones humides mises à jour. Deux fonctionnaires fédéraux de la faune participeront cet été au Royaume-Uni à des cours de formation sur la Conservation.

Le projet Hadejia-Nguru est une initiative majeure de développement durable, parrainée par les autorités des Etats de Borno et Kano et appuyée par le Gouvernement fédéral. Le projet est prévu pour trois ans. Il débutera l'an prochain et comprendra une importante campagne de sensibilisation du public et d'éducation à la Conservation.

(source : World Birdwatch, 9(2))

Bois tropical : un code vert CEE ?

Les forêts tropicales sont menacées de destruction par l'exploitation excessive que l'on en fait et qui s'accompagne trop souvent de déplacement des populations indigènes ou de colonisation sauvage des terres forestières. Une Conférence sur les forêts tropicales, organisée les 8 et 9 octobre par les "Verts" du Parlement Européen, propose à l'Assemblée de faire sienne une recommandation "ayant force de loi" qui protègerait les espèces en voie de disparition, assurerait un contrôle strict du marché et établirait un "code de conduite" du commerce des bois tropicaux.

Ainsi, on signerait l'arrêt des destructions sauvages de la forêt tropicale, espèrent les participants. La Conférence souhaite insister sur le droit des populations indigènes sur les sols et les implications culturelles qu'ont les destructions forestières pour ces populations.

Le dialogue entre populations et commerçants menacés permettra à des représentants des populations indigènes touchées par ces phénomènes de déforestation industrielle intensive (par exemple, aux Philippines) de s'exprimer. L'Organisation Internationale du Bois Tropical (OIBT) participera également aux discussions. L'OIBT a pour objectif la protection de l'environnement et le règlement du marché du bois tropical tout en maintenant des ressources suffisantes aux commerçants du bois.

La C.E.E. est directement concernée par cette conférence : elle est, après le Japon, le plus important consommateur de bois tropicaux.

Photo FAO by T. Frisk